

## L'ORFÈVRERIE RELIGIEUSE ANCIENNE DANS LE DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD (1)

Dans une récente étude des ateliers morlaisiens d'orfèvrerie, nous avons montré combien leur évolution avait été fonction non seulement du rôle très particulier de Morlaix, mais également, ainsi qu'il était naturel d'ailleurs, des événements généraux qui eurent une si grande influence sur l'histoire de Bretagne dans tous ses domaines : la guerre de Succession du duché, la Ligue et la Révolution (2).

S'il n'est donc pas utile, pour l'étude de l'orfèvrerie religieuse ancienne dans l'actuel département des Côtes-du-Nord, de revenir en détail sur les conséquences de ces événements, il convient cependant d'examiner les circonstances particulières ayant amené des répercussions parfois très différentes.

★ ★

La guerre de Succession du duché, si désastreuse pour toute la Bretagne, fut particulièrement sévère dans les diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier où de très nom-

---

(1) Que S.Exc. Mgr Kervéadou, qui a bien voulu nous accorder les autorisations nécessaires pour la réalisation de cette étude, veuille bien agréer l'expression de notre très respectueuse gratitude ; et messieurs les curés-doyens et recteurs trouver ici nos vifs remerciements pour leur aimable accueil.

(2) R. COUFFON. *Recherches sur les ateliers morlaisiens d'orfèvrerie et de sculpture sur bois du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle* dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLI, 1961.

breuses églises furent endommagées et dépouillées et les campagnes pillées.

Mais, de plus, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, de violents combats s'y livrèrent entre les troupes ducales et celles des Rohan et autres seigneurs ligués pour chasser les étrangers du duché, combats qui furent également la cause d'importants ravages. Rappelons qu'en 1487 Quintin fut prise, qu'en 1488 ce fut le tour de Dinan, qu'en 1489 Pontrieux fut incendiée et que Guingamp changea plusieurs fois de mains. Entre temps, La Chèze et Moncontour avaient subi de durs sièges et Lamballe avait été occupée par les Anglais. Or, aucune de ces villes n'avait comme Morlaix un commerce assez florissant pour permettre un relèvement rapide.

Après l'attentat de Chantoceaux, grâce à la fondation de la Messe du duc et à une donation considérable faite par Jean V au chapitre, grâce aussi à la foire Saint-Yves qui se tenait pendant le pardon, Tréguier eut au xv<sup>e</sup> siècle une grande activité commerciale et artistique, mais celle-ci ne fut qu'éphémère. Dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, en effet, elle fut supplantée par Morlaix dont le commerce avec l'Angleterre prit alors une grande extension ; mais surtout la Ligue lui porta un coup fatal. Brûlée en 1589 par les troupes de Mercœur, puis en 1592 par les Espagnols elle ne put se relever et si sa juridiction royale lui demeura nominativement, elle fut en fait transférée à Lannion. Cependant au xvii<sup>e</sup> siècle, de 1620 à 1680, les paroisses de langue bretonne achetèrent encore beaucoup d'orfèvrerie à la foire de Tréguier (3).

Guingamp, elle aussi, qui, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, après Auray et, en 1420, après l'attentat de Chantoceaux, avait chèrement payé sa fidélité aux Penthievre, se releva rapidement au xv<sup>e</sup> siècle. Elle prit notamment un développement important après qu'elle eût constitué le 2 mars 1439 l'un des plus beaux fleurons de l'apanage de Pierre de Bretagne qui y établit sa résidence.

(3) Furent, entre autres, achetés à la foire de Tréguier : une croix d'argent pour Saint-Martin de Lamballe en 1611, un calice pour Bégard en 1633, une croix d'argent pour Plélo en 1638, un calice pour Louargat en 1654, un calice pour Saint-Clet en 1664, un autre pour Plélo en 1670. — Lanvallon y échangea, en 1633, un calice d'argent doré et un encensoir d'argent, Paimpol, en 1642, un calice, etc.

L'inventaire de Notre-Dame de 1465 dénombre une opulente orfèvrerie comprenant notamment quatre croix d'argent dont trois plaquées sur bois, douze calices en argent dont quatre dorés ; deux burettes d'argent, trois custodes, un encensoir, un baiser de paix et sept reliquaires. L'un de ceux-ci, en argent doré, était en forme d'église avec son clocher, un autre était en forme de navire, en cuivre, porté par quatre anges d'argent, un autre consistait en un ange d'argent porté sur un socle en cuivre et renfermait des reliques de saint Denis.

Hélas ! le siège de 1489, puis celui de 1591, vinrent anéantir cette riche orfèvrerie ; et, si l'inventaire de 1673 mentionnait bien encore onze calices, ceux-ci, du moins ceux portant des inscriptions, dataient du début du XVII<sup>e</sup> siècle ; quant aux sept reliquaires anciens, aucun ne subsistait (4).

Rappelons que la Ligue ne fut pas seulement catastrophique pour Tréguier et Guingamp ; Moncontour fut prise en 1590, Lamballe occupée en 1590 et son château assiégé en 1591, Paimpol brûlée en partie en 1592, Dinan en 1598. Au cours de ces luttes, nombreuses furent également les églises pillées, endommagées, comme celle de Maroué, et même incendiées, comme celles de Canihuel en 1595 et de Planguenoual en 1597.

Certes, pendant cette période troublée, l'argenterie paroissiale fut le plus souvent cachée. Les comptes de Cesson pour l'année 1595 nous apprennent, par exemple, qu'il coûta au comptable deux écus pour « acquitter » la croix d'argent et le calice que certains soldats avaient trouvés. A Plérin, il en fut de même et la précaution était sage, puisque, suivant le compte de 1590, les serrures de la trésorerie furent brisées malgré la barrique de vin livrée aux soudards de la compagnie de Sourdéac pour les empê-

---

(4) L'inventaire du trésor de Notre-Dame de Guingamp en 1465 a été publié par S. ROPARTZ. Guingamp, Saint-Brieuc et Paris, 1859, T. II, p. 172 et suiv. — L'inventaire du 16 février 1673 est conservé aux archives des C.-du-N., série G : Guingamp, première liasse, sous-dossier « Inventaires ». Parmi les calices qui figurent dans ce dernier état sont ceux de messire Guillaume Roumoulin, décédé en 1623, et de Pierre Le Bricquer, l'un des vicaires de Notre-Dame, décédé peu après 1670, année en laquelle il était encore doyen.

cher de ravager la paroisse ; l'orfèvrerie de Paimpol fut, elle, mise en sécurité à Plounez, entre autres sa croix d'argent sur bois, fort vieille. Il est cependant certain que nombre d'objets furent alors volés comme le prouvent les inventaires d'envoi à la fonte sous la Révolution mentionnant, par exemple, que la croix processionnelle de Ploulec'h datait de 1608, celle de Mur de 1609, celle de Saint-Martin de Lamballe de 1611 (5), etc. La croix en métal argenté de Saint-Méloir-des-Bois date de l'extrême fin du xvi<sup>e</sup> siècle ; celle en argent de Saint-Glen du début du xvii<sup>e</sup> siècle.

La Ligue fut aussi particulièrement fatale à Lamballe dont le commerce, ruiné en 1420 puis en 1489, commençait à prendre une certaine extension au xvi<sup>e</sup> siècle grâce à ses tanneries et parchemineries. Saint-Brieuc en ressentit également les contrecoups ; mais, cité épiscopale peu peuplée et dont le chapitre ne possédait que des revenus fort modestes, elle n'eut jamais avant la Révolution un commerce important, en dehors de celui des fils et des morues, et ne pouvait être un centre artistique (6).

Seule Dinan aurait pu prétendre à ce rôle, mais elle se trouvait vis-à-vis de Saint-Malo dans la même situation que Tréguier vis-à-vis de Morlaix. Cependant, une jurande d'orfèvres, relevant de la Monnaie de Rennes, y fut créée en 1746, ayant comme dépendance Lamballe et Saint-Brieuc ; en 1785, elle comptait dix membres dont deux à Lamballe et deux à Saint-Brieuc. A cette époque, elle eut aussi le bon atelier de sculpture des Durocher-Thomas.

En résumé, pendant tout le Moyen Age, si l'on excepte Tréguier qui posséda au xv<sup>e</sup> siècle plusieurs orfèvres réputés, et Dinan qui eut une Monnaie pendant la Ligue et une

(5) Le marché de la croix avait été passé à Dinan avec Etienne Deblaru en 1609.

(6) Charles Colbert, en 1665, donne dans son rapport les renseignements suivants sur Saint-Brieuc : « Son port n'est d'aucune considération et n'est fréquenté que par de petits bâtiments au-dessous de cent tonneaux, la mer y asséchant de si loin qu'il n'y a aucune apparence d'y rentrer aucun bâtiment considérable. Ils n'ont nul commerce ny manufactures, excepté de quelques fils qu'ils fabriquent et débitent aux autres villes voisines comme Quintin et Morlaix, ce qui fait que les habitants sont très médiocrement accommodés. » (Voyage de Charles Colbert en Bretagne, B.N. : Vc Colbert 291.) — Il convient cependant de mentionner aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles les Le Restif, orfèvres à Saint-Brieuc de père en fils.

jurande au xviii<sup>e</sup> siècle, aucune ville du département actuel des Côtes-du-Nord ne fut un centre d'orfèvrerie. La plupart des villes possédèrent certes un ou deux orfèvres, marchands-orfèvres dans la plupart des cas, capables de réparations ou de petits travaux, mais faisant venir les pièces importantes de l'extérieur ; c'est d'ailleurs ce que confirment les documents d'archives ainsi que les poinçons de plusieurs pièces subsistantes.

Les événements que nous venons de rappeler expliquent aussi en partie la pénurie d'orfèvrerie ancienne des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles : sept pièces seulement pour le premier, dix-sept pour le second. En 1490, par exemple, l'on achetait encore deux custodes en étain à Cavan ; et, en 1620, la cathédrale de Tréguier commandait deux burettes également en étain, l'église de Calanhel un calice de même métal ; Paimpol commandait en 1609 deux calices d'étain et en 1621 un calice et deux orceaux également d'étain ; en 1613, Trémeloir un calice en étain ; Lamballe, en 1623, deux calices d'étain « fasson d'argent », etc.

Par contre, pendant la période de prospérité qui s'étendit en Bretagne de 1620 à 1670 environ, les fabriques et les confréries firent des achats considérables qui, interrompus par la lourde fiscalité, conséquence des guerres de Louis XIV, reprirent au xviii<sup>e</sup> siècle, à la fin du règne de Louis XV.

Aussi, en dehors de quelques exceptions, lorsque la Révolution éclata, les moindres paroisses possédaient une argenterie très importante que les réquisitions successives allaient absorber à peu près totalement (7).

★  
★

La Constitution souleva un grand enthousiasme dans de nombreuses communes et les contributions patriotiques

(7) Non seulement plusieurs grandes paroisses, telles Plouaret, Plestin et Quintin possédaient en 1789 une argenterie considérable, mais plusieurs trèves des plus modestes comme Kerien et Kerfot avaient une orfèvrerie importante. — En 1792 et 1793, Plouaret envoya à la monnaie une croix processionnelle pesant vingt-neuf marcs, un encensoir et sa navette, une lampe, un ostensor, deux ciboires, une boîte aux saintes huiles, vingt-deux calices et leurs patènes pesant en tout cent marcs environ. Quintin, qui possédait moins de chapelles que Plouaret, envoya cependant à la fonte dix-

affluèrent en 1790, entre autres un grand nombre de bagues (8). Cet élan suscita même quelques actes de vandalisme, par exemple le bris des bancs seigneuriaux de l'église de Saint-Glen qui provoqua cette déclaration assez ingénue du recteur : « J'oublierais volontiers leurs sottises si l'église ne faisait une perte si grande par la rente que payaient les bancs (9). »

Le décret du 3 mars 1791 prescrivant d'envoyer à la fonte les pièces d'orfèvrerie des paroisses ou communautés supprimées fut strictement exécuté par les neufs districts, sans graves difficultés semble-t-il (10). Il y eut bien, certes, quelques oppositions, notamment dans les districts de Dinan, de Broons et de Lamballe, mais les administrateurs ne se laissèrent pas intimider. La paroisse de Calorguen ayant, par exemple, été supprimée, le procureur syndic de Dinan, Robinault de Saint-Cyr, vint sous escorte de la force armée s'emparer d'une partie de la très modeste argenterie

neuf calices ; plusieurs autres paroisses adressèrent dix calices et plus : Corseul, Lamballe, Pédernec, Penvenan, Plestin, Pleubian, Pleudaniel, Ploëzal, Ploumiliau, Plounévez-Moédec, Tréguier. — Kerien, trêve de Bothoa, outre sa croix d'argent, son ostensor et son ciboire, envoya à la fonte cinq calices dont deux en vermeil ; quant à Kerfot, trêve d'Yvias, qui possédait l'une des croix processionnelles les plus remarquables de Bretagne pesant quarante-deux marcs, deux onces et quatre gros, elle envoya en outre à la monnaie une croix d'autel, un encensoir et sa navette ainsi que plusieurs calices, qui, réunis à ceux d'Yvias, étaient au nombre de huit pour les deux églises. — Quelques très rares paroisses faisaient exception, telle Bourbriac, qui, en 1789, ne possédait qu'un calice d'argent et un calice de composition mais par contre l'une des plus belles croix pesant trente et un marcs, quatre onces, une lampe et un encensoir d'argent. Bréhat, très modeste prieuré de Beauport, n'avait qu'une croix processionnelle en composition, une lampe en cuivre argenté et un seul calice d'argent. Plédéliac avait été dévalisée de son orfèvrerie en 1778 et ne possédait pratiquement rien.

(8) H. POMMERET. *L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution*. Saint-Brieuc, 1921, p. 97.

(9) Arch. C.-du-N., série Q, dossier Saint-Glen.

(10) Nous voyons par exemple, le 29 décembre 1791, un émissaire du district de Pontrieux venir à Ploubazlanec et se saisir sans opposition de toute l'orfèvrerie des trois petites paroisses voisines supprimées : Perros-Hamon, Lannévez et Lanvignec : à Perros-Hamon : un soleil avec piédestal, un ciboire, une croix, un encensoir et sa navette, un petit ciboire, un calice et sa patène, le tout en argent ; à Lannévez : deux calices et leurs patènes, un soleil, un ciboire, un petit ciboire (custode), une croix, le tout d'argent ; à Lanvignec : deux calices et leurs patènes, un soleil avec pied, un ciboire, le tout également d'argent.

de l'église : une croix plaquée d'argent pesant dix marcs dix onces, un encensoir et un calice. Diverses lettres comminatoires adressées dans la suite à Jean Percevaux, maire de la commune, afin de faire livrer à Dinan le reste du mobilier, étant demeurées sans effet, il reçut le billet suivant : « Nous vous répétons pour la troisième et dernière fois, que si vous n'envoyez pas au jour fixé tout ce que l'on vous a demandé, vous apprendrez, mais trop tard, que les fonctionnaires infidèles et négligents ne restent pas longtemps impunis dans un gouvernement révolutionnaire. » Aussi la municipalité jugea-t-elle prudent de ne pas attendre une quatrième sommation.

Dans le district de Dinan, sur cinquante-huit paroisses, trente furent supprimées, et c'est là certainement l'une des causes de la pénurie beaucoup plus grande d'orfèvrerie ancienne dans l'est du département.

L'arrêté du 10 septembre 1792, prescrivant aux communes d'envoyer à la monnaie toute l'orfèvrerie qui n'était pas absolument indispensable aux besoins du culte fut appliqué dans les Côtes-du-Nord de façon très différente de ce qui avait été fait dans le pays de Léon.

Rappelons que, dans ce dernier, des inventaires réputés exacts et, en tout cas, vraisemblables, furent dressés par les municipalités qui discutèrent ensuite de leurs besoins, à la façon des marchands léonais, avec les commissaires des districts. Ceux-ci se montrèrent dans beaucoup de cas extrêmement compréhensifs et n'insistèrent pas, ce qui leur eût été facile, à Saint-Jean-du-Doigt et Locquéholé, par exemple, dont les trésors étaient bien connus.

Dans les Côtes-du-Nord, au contraire, les réquisitions s'exécutèrent en deux temps et par là furent plus rigoureuses, les inventaires étant ainsi plus délimités et plus aisément contrôlés sur place par un commissaire du district.

S'en tenant aux termes mêmes de l'arrêté qui excluait de l'envoi à la fonte les calices, ciboires et ostensoirs, les premiers inventaires demandés par les districts aux municipalités ne comportaient que les croix, les lampes, les encensoirs et navettes, les burettes et plateaux, les plats de

quête et éventuellement les statuettes en métaux précieux et les reliquaires.

Ces premiers inventaires et envois à la fonte ne soulevèrent d'une façon générale que peu d'opposition, sauf dans le sud du département où l'on dut, dans les districts de Broons et de Loudéac, faire appel à plusieurs reprises à la force armée (11). Il est à noter d'ailleurs que si à Saint-Jouan-de-l'Isle il fallut envoyer la gendarmerie pour procéder à l'enlèvement de l'orfèvrerie à laquelle s'opposaient les municipaux, cela n'empêchait nullement ces derniers de qualifier dans leurs écrits la république « d'une, indivisible, impérissable et triomphante ».

Quelques communes se distinguèrent même par leur zèle, telle Pléneuf dont le maire écrit au district : « La loi parle, sa voix s'est fait entendre, les ouvriers sont en réquisition, les cloches sont par terre, les statues renversées, une voiture est réquisitionnée pour transporter sur le champ tous les ustensiles servant au ci-devant culte. » L'envoi comprit en effet toute l'orfèvrerie de la paroisse : une croix en argent, une croix en cuivre, un ciboire d'argent, une custode d'argent, trois calices et leurs patènes ainsi que deux soleils.

En fait, à l'exception de neuf, toutes les croix processionnelles furent envoyées à la monnaie ; et encore, la croix subsistante aujourd'hui à Plélo du XVIII<sup>e</sup> siècle doublait-elle une datant de 1636 et envoyée à la fonte.

Plusieurs paroisses, qui possédaient des croix remar-

(11) A Langast, devant la protestation de la municipalité, Célestin Chapelain, commissaire du district de Loudéac, procède à la fermeture de l'église le 2 mai 1792 disant que « leur libel est aussi indiscret que leur incivisme est grand et que le peu de respect qu'ils ont apporté aux lois a nécessité les arrêtés sages et prudents du Directoire et du district ». — A Saint-Caradec, il fallut la force armée ; à Allineuc le maire demande l'appui de la gendarmerie pour éviter une émeute ; à Laurenan et à Gausson la gendarmerie de Loudéac dut intervenir pour se saisir de la croix que les maires refusaient de livrer ; à Gommené, le comité de surveillance de Saint-Brieuc dut se faire escorter d'un détachement de volontaires de Merdrignac pour enlever l'argenterie que le maire, Pierre du Chau-chix, refusait de livrer. D'ailleurs, quelques mois plus tard, le Directoire constatera que les communes de Merdrignac, Gommené, Tremorel, Illifaut, Le Loscouet et Saint-Vrain sont habitées par des chouans qui y sont maîtres absolus et que ces scélérats y ont répandu la terreur (Arch. C.-du-N., série Q, dossier Merdrignac).

quables, en demandèrent le rachat, ainsi qu'il était prévu par l'arrêt, mais elles se heurtèrent généralement à un refus, telle Broons dont cependant la croix « revêtue d'argent était remarquable par sa main-d'œuvre vraiment belle ».

La raison nous en est donnée dans la lettre que le district adressa à Hénon, qui, à la suite d'un premier refus, avait insisté. Tout en reconnaissant la légalité du rachat, il indique que c'est cependant là une mesure « propre à favoriser la résistance à la loi et à perpétuer et augmenter le fanatisme de la commune ». D'ailleurs, ajoutait-il, « l'échange augmentera les charges sociales sur les contribuables, et les ennemis de la chose publique en tireront parti pour le faire envisager comme exorbitant et abhorrer le régime. Si quelques personnes seulement fournissaient des moyens d'échange, elles prétendraient avoir seules le droit d'en disposer et il naîtra des distinctions dans les cérémonies religieuses. » Le lendemain de cette diatribe, Hénon fut cependant autorisée à fournir un poids d'argent égal à celui de sa croix.

Langoat, dont la croix d'argent garnie de pierres était « d'une grande beauté d'ouvrage », obtint la même autorisation.

Mais, dans la suite, en 1793 et 1794, devant le manque de numéraire, toutes les paroisses durent envoyer de gré ou de force, à la monnaie, tout ce qui subsistait de leur argenterie. Ces nouvelles réquisitions mécontentèrent au plus haut point la population et ne s'exécutèrent pas aussi facilement que les premières ; il fallut user de contrainte. Les districts opérèrent d'ailleurs très différemment, les uns avec intransigeance, les autres avec souplesse.

Il convient de mettre en tête des premiers le district de Dinan, résolu à tout prix à extirper des paroisses « les hochets d'un fanatisme destructeur de liberté » et la municipalité de Pleslin ne fut pas mieux traitée le 2 octobre 1793 que ne l'avait été en 1791 celle de Calorguen. A cette date en effet, l'agent national de Dinan, Corseul, lui enjoint « d'avoir à livrer plus d'argenterie qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, sous peine de voir son retard à exécuter la loi,

regardé comme un crime et puni comme tel ». Pleudihen, Plorec, Plouer ne furent pas mieux traitées.

Les districts de Lannion et de Saint-Brieuc furent également très stricts ; et, à la fin du mois de janvier 1794, François Bidan, maire de Plédran et son adjoint J. Goupilier furent traduits devant le tribunal criminel de Saint-Brieuc, accusés d'avoir caché l'argenterie de l'église. Dans le district de Broons, la municipalité de Lescouet-sur-Meu subit le même sort.

D'autres districts se montrèrent beaucoup plus conciliants, notamment celui de Pontrieux. A Perros-Hamon, par exemple, dont l'argenterie avait été saisie en raison de la suppression de la paroisse, le maire et les officiers municipaux ayant demandé aux administrateurs du district de leur prêter un calice pendant le temps nécessaire à la confection d'un calice neuf, il fut fait droit à leur demande.

Ce district qui, il est vrai, comprenait en majorité des communes ralliées dès le début avec enthousiasme à la Constitution, chercha à réaliser les réquisitions plus par persuasion que par contrainte, envoyant ses commissaires, pour la plupart avocats, haranguer les municipalités.

Voici, à titre d'échantillon, le rapport au district, en date du 28 pluviôse an II, d'Yves-Jacques Margeot, avocat à Plouec (12) : « Je me suis transporté en la commune de Brélidy, vers les sept heures du matin, où j'ai trouvé les membres de la municipalité réunis, auxquels j'ai exhibé ma commission et en ai requis l'enregistrement. J'ai remontré, avec toute l'énergie et le patriotisme dont j'étais capable, l'inutilité des vases et ustensiles d'or et d'argent employés dans les églises au service d'un culte basé sur l'humilité et la pauvreté. La Municipalité de Brélidy, pénétrée d'un esprit patriotique et d'un saint amour pour la patrie, a jugé qu'en effet elle ne pouvait faire un meilleur usage de ces métaux qu'en les lui sacrifiant, et, obtempérant à mon réquisitoire, elle m'a fait l'ouverture des endroits destinés à contenir tous ces hochets attribués au service de leur église, desquels j'ai constaté l'existence comme suit : trois calices avec leurs patènes, un ciboire, un soleil démuné de

(12) Arch. C.-du-N., série Q, dossier Plouëc.

son pied, une boîte servant ci-devant de reliquaire, le tout d'argent. » Il y a lieu d'ajouter que le 26 novembre 1792 la municipalité de Brévidy avait déjà porté à Pontrieux la croix processionnelle et sa hampe, un encensoir et sa navette.

Margeot prononça la même harangue à Plouec et Runan. A Gommenech, Trévélec et Quemper-Guézennec, un autre commissaire, Joseph Perrot, fit à peu près le même discours ; et, dans son rapport du 7 ventôse an II, il ajoute : « Il convient de ménager dans la desserte du culte les esprits faibles qui croient encore que la divinité ne peut être honorée que par des ustensiles de métal précieux. »

Au Faouët, l'avocat Louis-Marie Armez, autre commissaire du district, prétendit le 1<sup>er</sup> ventôse an II qu'il n'eut aucune peine à convaincre le conseil général de la commune « de l'inutilité de ces objets de luxe pour le culte qu'il propose ».

A Paimpol, où opéra en personne ainsi qu'à Plounez, Kécity et Plouézec, l'administrateur du district, René Corrouge, ce fut à l'entendre un véritable délire ; il est vrai qu'il en était le maire. « A peine ai-je eu le temps de parler de la loi et de la destination de l'argenterie, que tous les membres de cette municipalité, vraiment républicaine, se sont simultanément levés en disant : Vive la République, Vive la Convention, force et soumission à la loi, livrons l'or et l'argent, ces métaux sont devenus trop vils depuis que les despotes en font un usage corrupteur contre la liberté. Ce serait avilir la Divinité que d'employer à son culte des matières si méprisables ; le sacrifice dans des vases plus purs lui sera plus agréable. » Corrouge dressa ensuite l'inventaire : quatre calices, un soleil et deux ciboires et fut d'accord pour laisser un calice et le petit ciboire « pour éviter que les ennemis de la liberté ne prissent occasion de cet enlèvement total et subit pour fanatiser le peuple attaché à la religion de ses pères ».

Mais, vraiment moins républicaines que leurs maris, les Paimpolaises s'insurgèrent contre les décisions des officiers municipaux qui durent demander quelques jours plus tard au district « au nom de la tranquillité publique et tant la consternation est grande » d'échanger le grand ciboire et

le soleil contre d'autres objets d'argent : couverts, tasses et boucles de souliers, ce qui fut évidemment accepté par Corrouge (13).

Mais, ce fut vraiment à Plouézec que ce dernier se surpassa dans le discours qu'il adressa à la municipalité de cette commune le 2 ventôse an II : « J'ai invité les municipaux, au nom du bonheur qu'ils étaient chargés de procurer, à prémunir leurs habitants contre les trames perfides que ne manquent peut-être pas d'ourdir les ennemis de la régénération de la France, qui se servent du prétexte absurde mais dangereux d'un attachement au culte dont ils ne connurent jamais que le masque hypocrite pour écrire qu'on ôte aujourd'hui tout moyen de l'exercer. Je leur ai observé que l'exercice du culte créé pour le bonheur commun devait consister plutôt dans l'observation des mœurs qu'ils enseignent que dans sa célébration plus ou moins pompeuse mais par cela même insultante autant à l'Être suprême auquel il est dédié qu'à la Raison humaine qui en est le témoin. Non, ne contrariez pas votre croyance, leur ai-je ajouté, mais que votre respect pour l'objet sur lequel elle se porte ne se confonde pas avec une fausse idée du métal impur qui a été si adroitement employé au salaire des monstrueux assassins de vos fils, de vos pères, peut-être de vos époux dont les cendres ou l'herbier marin qu'elles produisent, vous reprocheront d'avoir pu croire que le même or qui doit corrompre leurs bourreaux fut également nécessaire pour vous conduire au bonheur auquel vous aspirez.

« La différence énorme dans les décorations des églises habitées par le ci-devant ordre des capucins de celles qui appartiennent aux riches monastères a prouvé trop longtemps que l'Être que vous adorez ne se plaisait pas par préférence dans les lieux les plus opulents. Croyez aussi que les premiers sacrifices offerts dans des coupes qui ne présentaient aucun faste peuvent être aussi agréables que sont ceux accompagnés de ce que l'habitude a peut-être rendu nécessaire aux yeux mi-ouverts.

« Rappelons enfin l'énormité des dépenses qu'une guerre

---

(13) *Idem*, dossier Paimpol.

presqu'universelle a rendu indispensable et nous conviendrons facilement que les trésors, sans utilité réelle, seront avantageusement destinés à consolider le bonheur auquel prétendent vingt-cinq millions d'hommes qui ont juré de vivre libres et de chercher la mort en combattant les traîtres qui contrarient le vœu d'une nation guerrière. »

Les municipaux de Plouézec se sont simultanément levés et ont crié « Vive la République (14) ».

A Ploubazlanec enfin, le maire adressa à Pontrieux une lettre résumant, semble-t-il, l'état d'esprit de plusieurs communes du district : « La commune, écrit-il, a livré toute son argenterie et elle ne le regrette pas quoiqu'elle soit fort éloignée de renoncer à l'exercice du culte de ses pères. Ses habitants, au contraire, demandent l'exécution des décrets qui autorisent et permettent la liberté des cultes (15). »

★  
★

Ces réquisitions, ainsi que nous venons de le voir, furent considérables. Nous avons pu en dresser les inventaires complets dans deux cent soixante-trois paroisses ; leur dépouillement est fort éloquent (16).

Furent envoyés à la fonte pour ces seules paroisses : 924 calices et leurs patènes ; 333 croix dont toutes les croix processionnelles, 275 ciboires, 247 ostensoirs, 236 encensoirs et navettes, 121 custodes, 103 chrémiers d'argent et 43 coquilles, 90 paires de burettes avec leurs plateaux, 43 lampes, 19 plats de quête, 3 aspergeoirs et bénitiers.

Furent également adressés à la monnaie : 57 reliquaires,

(14) *Idem*, dossier Plouézec.

(15) *Idem*, dossier Ploubazlanec.

(16) La majeure partie des inventaires de l'orfèvrerie envoyée à la fonte en 1792 et 1793 est conservée dans les quarante dossiers de la série Q des Archives départementales des Côtes-du-Nord (trente-deux des paroisses par ordre alphabétique et huit d'annexes). Il sont à peu près complets pour six des neuf districts mais très incomplets pour ceux de Dinan, Lamballe et Rostrenen. Nous les avons complétés pour plusieurs paroisses par les dossiers de la Monnaie de Nantes conservés aux Archives de la Loire-Atlantique concernant les districts de Broons, Guingamp, Lannion et Pontrieux (Q I 501) et, pour le district de Dinan, par les procès-verbaux de pesée publiés par le chanoine Lemasson dans son *Histoire du Pays de Dinan*, 1925-1926, aux rubriques de chaque paroisse : renseignements ecclésiastiques.

20 Vierges en argent, 5 Crucifix, 2 statues en argent de saint Jean-Baptiste et une de saint Fiacre.

Tandis que dans le Léon nombre de trésors furent dissimulés pendant la Révolution, il n'en fut pas de même dans le département des Côtes-du-Nord où les dénonciations furent, hélas ! des plus nombreuses. Le 19 février 1791, la municipalité de Plourivo écrit même au district : « S'ils paraissent quelques factieux, nous ne manquerons pas de les dénoncer, un de nos devoirs étant de purger les pays des animaux malfaisants. »

Certes, l'on mentionne bien l'effraction de plusieurs sacristies à La Chapelle-Blanche le 27 juillet 1790, à Pluduno le 24 janvier 1792, à Trevron le 20 juin 1792, à Tréguidel le 20 août 1792, à Tramain, à La Roche-Derrien et à Illifaut.

Mais, dans la presque totalité des cas, il s'agissait de voleurs, dont l'un, François-Henry, auteur du vol de La Roche-Derrien, fut arrêté. A Tréguidel, les vases sacrés dérobés furent retrouvés broyés au greffe de Loudéac ; et, à la demande de la municipalité, le Directoire autorisa l'échange de leurs débris contre de l'orfèvrerie provenant des communautés religieuses supprimées.

Les malfaiteurs étaient alors nombreux ainsi que l'apprend une curieuse lettre du maire de Pestivien. Il y avait à Bulat quatre flambeaux d'argent de grand prix que les habitants n'avaient pas le moyen de racheter, pas plus qu'un calice en argent massif estimé à dire d'expert à au moins six cents livres. Aussi le maire demanda-t-il au Directoire « en raison des brigands qui rôdent de ces côtés » de les faire enlever, ne voulant assumer la responsabilité de leur garde.

A Illifaut, par contre, il semble certain que le vol de la croix processionnelle ait été le fait d'un habitant désirant la cacher ; mais, de peur de délation, il se ravisa et la remit peu après à sa place primitive après nouvelle effraction. A Saint-Glen, la croix fut cachée, suivant la tradition, sous un lavoir.

Seules subsistèrent complètes les orfèvreries de Locarn, d'Hénansal et de la communauté des dames Augustines de Lannion, qui, ayant continué à tenir l'hôpital pendant la

tourmente, ne furent pas spoliées de l'orfèvrerie aux armes de leur fondateur, messire Corentin de Kermeno, datant de 1699-1700 et due, en majeure partie, à l'orfèvre parisien Guillaume Jacob.

Le trésor de Locarn ne comprend plus que quatre pièces insignes s'échelonnant du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle, mais il n'en était pas ainsi en 1807, année en laquelle le procès-verbal de visite mentionne en outre « un superbe ciboire d'argent » (disparu au cours de la dernière guerre), « un superbe ostensor d'argent » et trois calices (cinq dont deux à Duault) dont il fut prescrit de vendre deux pour subvenir aux dépenses de la fabrique.

Quant à Hénansal, dont toute l'argenterie avait été dérobée en 1630 et remplacée, aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, elle aurait été sauvée, suivant une note du registre de paroisse, par le maire Rouxel, personnage important du district.

Avant d'étudier les rares pièces ayant échappé à la vigilance des commissaires, il est du plus grand intérêt de contrôler les résultats des inventaires précédents par l'examen des procès-verbaux de la première visite épiscopale du diocèse faite par Mgr Caffarelli, après le Concordat, de 1804 à 1807 (17).

★  
★★

Notons tout d'abord que, dépouillées de leur orfèvrerie et pour continuer la célébration du culte, les paroisses durent, lorsque le recteur ne possédait pas en propre un calice, s'en procurer un. Cette acquisition fut généralement effectuée, lorsque ce calice était en argent, par un intermédiaire afin d'éviter une nouvelle réquisition éventuelle. C'est ainsi qu'à Erquy un calice, toujours existant, porte gravée l'inscription : « Calice vendu au C(itoyen) J. Pasturel par le C(itoyen) Desury orfèvre l'an 1794 ». Il s'agissait en l'espèce de Jean Pasturel, notaire à Erquy. A Landebae-

(17) Ces procès-verbaux, conservés aux archives de l'évêché, nous ont été signalés par M. le chanoine Jacques Raison du Cleuziou, archiviste, qui, avec son amabilité coutumière, a bien voulu nous autoriser à en prendre connaissance. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

ron, un calice, manifestement du xvii<sup>e</sup> siècle, porte sous le pied et sur la patène, une inscription assez grossière : « Y GODEST Pre en 1790 » dans le but évident de soustraire cette pièce à la réquisition. Mais parmi les calices achetés alors et d'ailleurs très caractéristiques, plusieurs avaient seulement la coupe en argent et le pied en bronze (Plemy) ou en composition (étain anglais) ; quelques-uns même étaient entièrement en composition.

Cette première visite épiscopale après le Concordat montre que d'une façon générale, la grande majorité des paroisses possédait le strict nécessaire. Quelques-unes avouent même être bien pourvues en linges et ornements ; d'autres sont plus prudentes, telle Plouagat, dont le recteur écrit : « L'église Saint-Pierre n'est pas richement pourvue d'ornements, linges et vases sacrés. Elle a le nécessaire, et, Dieu aidant et la charité de quelques bonnes âmes, elle aura peut-être bientôt l'utile et l'agréable (18) ».

Cependant quelques paroisses déclarent manquer de tout (19) et Pommerit-Jaudy n'avoir qu'un calice en fer blanc et ne posséder ni croix ni ciboire ni ostensor.

Plusieurs paroisses manquent de calice, mais leurs recteurs en possèdent souvent de personnels ; Troguéry, toutefois, n'a qu'un calice emprunté ; d'autres n'en ont qu'en fer blanc ; d'autres en composition ; d'autres enfin en cuivre (20).

Quelques paroisses manquent de ciboire, d'autres d'ostensor. Une centaine n'ont que des ciboires en fer

(18) Le 5 mars 1793, Jean-Marie Launay, vicaire de l'évêque constitutionnel Jacob et ci-devant curé de Plouagat, avait donné à son ancienne église une croix de procession, un encensoir et une navette, le tout en cuivre argenté, objets qu'il avait fait venir de Paris et que le Directoire avait autorisé la commune à accepter.

(19) Bégard, Gouarec, Plounérin, Plumaugat, Pouldouran, Saint-Igneuc, Saint-Michel-en-Grèves, Saint-Quay-Perros et Trédias.

(20) Manquent de calice : Lantic, Locquenvel, Plougrescant, Saint-Carné, Sévignac, Trédarzec, Trémereuc. — Ne possèdent que des calices en fer blanc : Bringolo, Caurel, La Ferrière, Plounévez-Moëdec, Pommerit-Jaudy, Saint-Clet, Saint-Maudan. — N'en possèdent qu'en composition : Bourbriac, Buhulien, Cavan (qui possède par contre un ostensor en argent), Lanmérin, Lanrelas, Le Quiou, Rouillac, Saint-Connec, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Solen, Trélévern, Trévron. — N'ont que des calices en cuivre : Kergrist-Moëlou, Plouisy, Ploumagoar, Plouvara, Squiffiec.

blanc, en composition, ou en cuivre ; La Roche-Derrien n'a même comme ciboire qu'un sucrier en verre. Un très grand nombre d'ostensoirs sont également en fer blanc, d'autres en composition, d'autres en cuivre (21).

A toutes ces paroisses, l'évêque prescrit l'achat de calices et de ciboires, soit en argent, soit tout au moins avec une coupe en argent, et d'ostensoirs avec gloire en argent, et donne dans quelques cas des indications pour ces achats. C'est ainsi que, lors de sa visite de 1807 à Maël-Carhaix, il autorise la vente ou l'échange de l'un des trois calices

(21) Manquent de ciboire : Maël-Pestivien, Pommeret, Pommerit-Jaudy, Trédarzec.

Manquent d'ostensoir : Illifaut, Lantic, Pleudaniel, Pommerit-Jaudy, Quemper-Guezennec, Saint-Gilles-des-Bois, Saint-Michel-en-Grèves, Tredias.

Nombre de paroisses n'ont que des ciboires en fer blanc : Brélidy, Bringolo, Calanhel, Caurel, Duault, Glomel, Gommené, Gouelin, Gurunhuel, Landehen, Langourla, Lanmodez, Lannebert, Lescoët-Gouarec, Lézardrieux, Maël-Pestivien, Matignon, Mellionnec, Noyal, Péderneq, Perros-Guirec, Pléboule, Pléguen, Pléhedel, Plémy, Plésidy, Pléven, Plouguernevel, Poulec'h, Plounévez-Moëdec, Plourach, Plourhan, Pludual, Saint-Etienne du Gué-de-l'Isle, Saint-Jean-Kerdaniel, Squiffiec, Trébry, Trégrom.

D'autres ne possèdent que des ciboires en composition : Allineuc, Belle-Isle-en-Terre, Le Faouët, Grâce-Uzel, Hengoat, Langrolay, Lanmérin, Lanmodez, Lannion, Plancoët, Pommerit-Jaudy, Plufur, Plus-sulien, Pluzunet, Quemperven, Le Quiou, Rouillac, Saint-Agathon, Saint-Brandan, Saint-Caradec, Saint-Mayeux, Saint-Thélo, Trégueux, Trévé, Uzel.

D'autres possèdent des ciboires en cuivre dont quelques-uns argentés : Bothoa, Brélévenez, Buhulien, Créhen, Erquy, Iffendic, Kerpert, Kerien, Lamballe (Saint-Martin), Landebaëron, Lanvallon, Le Moustoir, Paule, Plélo, Plérin, Pleubian, Pleumeur-Bodou, Plévenon, Plourivo, Plouvara, Runan, Saint-Aaron, Saint-Clet, Saint-Donan, Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Hélen, Saint-Michel-en-Grèves, Serval, Trémuzon, Troguery. La Roche-Derrien, enfin, n'avait comme ciboire qu'un sucrier en verre.

Ne possédaient qu'un ostensor en fer blanc : Belle-Isle-en-Terre, Gouelin, Langourla, Lescoët-Gouarec, Le Loscouët, Magoar, Mellionnec, Perros-Guirec, Pléguen, Pleubihan, Plounérin, Plounévez-Moëdec, Pommerit-Jaudy, Prat, Quemper-Guezennec, Quintenic, Saint-Barnabé, Saint-Etienne du Gué-de-l'Isle, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Jean-Kerdaniel, Saint-Laurent, Tréméven, Yvias.

Possédaient des ostensor en composition : Berhet, Hengoat, Jugo, Lanmérin, Lanmodez, Lannion, Mantallot, Quemperven, Squiffiec.

Les paroisses suivantes avaient des ostensor en cuivre : Haut-Corlay, Pleumeur-Gautier, Plévenon, Plougonven ; et, en bois : Plounérin (qui en avait un autre en fer blanc), Pludual, La Roche-Derrien, Saint-Clet, Trébeurden.

d'argent pour l'achat d'un ciboire au moins à coupe d'argent.

Aussi, très rapidement, les achats nécessaires furent-ils effectués ; et, lors de la visite épiscopale de 1813 dans l'ouest du département, seuls demeuraient encore à changer les ciboires de Glomel, Lanmodez, Lanvollon, Lézardrieux, Pluzunet, Saint-Gilles-Pligeaux et Troguery, ainsi que les deux ostensoirs du Faouët et de Quemper-Guézenec, ce dernier qualifié d'indécent.

L'on ne saurait donc être surpris du grand nombre actuel de calices, ciboires et ostensoirs datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle et exécutés en grande série. Ce sont des modèles composites avec nœuds le plus souvent de forme XVII<sup>e</sup> et décoration XVIII<sup>e</sup> siècle. Le pied a généralement une base renforcée avec poinçons extérieurs dont le fameux poinçon losangé dit « de la Prise de la Bastille », alors que les poinçons anciens étaient frappés sur la coupe et sous le pied. Beaucoup de ces œuvres portent le poinçon des orfèvres Dejean, H. Puche ou Renaud. Tous les ostensoirs sont du même type, tantôt avec gloire en argent et pied en composition, tantôt tout en argent, tantôt même en argent doré ainsi qu'à Goudelin et à l'hôpital de Moncontour.

★★

Examinons maintenant les pièces anciennes ayant échappé à la vigilance des commissaires et subsistant encore dans le diocèse. Des calices et ciboires qui appartenaient en propre aux prêtres ou qui furent laissés par les districts pour l'exercice du culte, il demeure encore cent quarante et un malgré les échanges et ventes faites aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles par un clergé ignorant de leur valeur. Mais, en dehors de ces vases sacrés, cinquante-cinq pièces d'orfèvrerie ont pu être découvertes (22).

Parmi celles-ci, une mention toute particulière est due à dix-huit reliquaires, dont cinq remontent au XV<sup>e</sup> siècle sur les sept pièces demeurant de cette époque et dix du XVI<sup>e</sup> siècle sur les dix-sept pièces de ce dernier siècle, les trois autres reliquaires datant du XVII<sup>e</sup> siècle. Rappelons

(22) Voir la nomenclature des pièces par paroisse : Annexe II.

en effet que tandis que l'orfèvrerie usuelle était refondue périodiquement pour être mise au goût du jour, il n'en était pas ainsi pour les reliquaires dont l'ancienneté avait au contraire une grande importance ; et c'est pourquoi, parmi les soixante-deux reliquaires dont nous avons retrouvé la mention d'envoi à la monnaie, beaucoup sont des pertes irréparables.

Plusieurs étaient des chefs-reliquaires : de saint Yves à Tréguier, de saint Gonéry à Plougrescant, de saint Ildut à Landebaëron, de saint Hervé à la chapelle du Menez-Bré en Péder nec, de saint Mathurin à Moncontour, du reliquaire dit du chef de sainte Geneviève à Guénezan, tête avec collier, ornée de pierreries ; du chef-reliquaire, sans précision, de Lanvellec.

D'autres étaient en forme de bras : bras de saint Yves au Minihy-Tréguier, de saint Tugdual à Tréguier, de saint Gonéry à Plougrescant, de saint Lunaire à Saint-Lormel, de saint Jorand à Plouëc, deux bras reliquaires, à Lanvellec, de saint Samson et de saint Laurent.

Parmi les autres reliquaires envoyés à la fonte, plusieurs étaient remarquables, notamment celui des Dominicains de Dinan en forme de couronne d'épines soutenue par deux anges et sans doute du xvi<sup>e</sup> siècle (23) et l'un de ceux de la chapelle Saint-Gonéry en Plougrescant, en forme de fiole portée par un ange. Celui de saint André du trésor de N.-D. de Beaulieu, en forme de pupitre et du xv<sup>e</sup> siècle, était, sans doute, d'après sa description, très semblable à celui conservé actuellement à Plénée-Jugon et daté de 1579 (24).

Fort heureusement, les reliques ainsi « désenchassées » furent, dans la plupart des cas sauvées par des mains pieuses de la destruction et de la profanation. Celles notamment de saint Yves et de saint Tugdual furent ainsi enterrées dans la cathédrale de Tréguier par le maire et les officiers municipaux et retrouvées après le Concordat sur leurs indications.

Les croix de procession furent ainsi que nous l'avons

---

(23) Arch. nat. F 19. 60. Le trésor de la cathédrale du Mans possède un semblable reliquaire.

(24) Voir la description dans LEMASSON, *Histoire du Pays de Dinan*, 1926, t. II, p. 178.

dit, envoyées dans leur presque totalité à la fonte en 1792 ; aussi, en dehors de celles de Saint-Glen et de Locarn de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et début du xvii<sup>e</sup> siècle, ne subsistent que celles d'Hénansal, de 1634, de Saint-Gouéno identique à la précédente, de Plussulien et de Saint-Guillaume également du xvii<sup>e</sup> siècle, de Plélo et de Bulat du xviii<sup>e</sup> siècle.

Les inventaires d'envois à la fonte nous ont conservé les dates de quelques-unes : Ploulec'h 1608, Mur 1609, Saint-Martin de Lamballe 1611, Trémereuc 1631, Gurunhuel 1632, Loudéac 1683, ainsi que quelques renseignements. L'inventaire de Langoat indique, par exemple, que la croix, en argent doré et garnie de pierreries, était composée de feuilles d'argent plaquées sur bois avec incrustation de cristaux ; elle pesait 24 marcs et 4 onces dont 15 marcs et 3 onces d'argent suivant l'estimation de François-Gilles Legué, orfèvre à Lannion et de Jean Bahic, doreur. La croix de Laurenan était également faite de feuilles d'argent plaquées sur bois, ainsi que celles de Pléven, Plourhan, Pluzunet, Saint-Bihy, Trémuson, Trévé, Tréveneuc, etc. Celle de Lanneven était au contraire à trois bourdons et dite « à l'antique » ainsi que celles du Fœil et de Kermoroch, celle-ci dite à trois bourdons ornés de festons avec Christ, la Vierge et saint Joseph et six statues enchassées dans le piédestal (25). Celle de Saint-Mayeux, bien qu'en feuilles d'argent sur bois est dite comme la précédente, porter le Crucifix, la Vierge et saint Joseph. Il est cependant probable, dans les deux cas, que la substitution de saint Joseph à saint Jean soit une erreur.

De toutes les croix envoyées à la fonte, quatre seulement dépassaient le poids de 30 marcs : celles de Bourbriac, Kerfot, Plestin et Tréglamus, toutes dans l'ouest du département. Entre vingt-cinq et trente marcs, on trouvait les croix de Goudelin, Moncontour, Moustéru, Plouaret, Plougouver, Plounevez-Moëdec et Sévignac, toutes également, sauf la dernière, dans l'ouest du département.

Trente-cinq croix avaient au contraire un poids infé-

---

(25) On peut se demander si la très belle croix processionnelle du xix<sup>e</sup> siècle de Kermoroch n'a pas été ornée de statuette en raison de la description de l'ancienne.

rieur à 10 marcs, pour la plupart autour de Dinan et près de Quintin.

Des Vierges en argent qui étaient portées en procession et dont une vingtaine furent réquisitionnées en 1792, ne subsistent plus que celle de Bulat-Pestivien, de taille exceptionnelle, et celles de Loguivy-Lannion et de Quimper-Guézenec.

Aucun encensoir ancien ne demeure en dehors de ceux d'Hénansal, de la communauté des dames Augustines de Lannion et de Saint-Julien ; la navette de Meslin a cependant été conservée.

Des burettes, n'ont échappé à la fonte que celles si remarquables de Pédervec datées de 1701 et de la communauté des dames Augustines de Lannion de 1699.

Par contre, plusieurs chrémiers et ampoules en argent subsistent à Goudelin, Guenroc, Jugon, Plouagat, Plouguenast, Runan, Saint-Juvat et Trégon. D'autres boîtes aux saintes huiles, très dignes d'intérêt, sont en composition, comme celles de Landébia et de Plésidy. Ont été également sauvées les coquilles d'Hénansal, l'une des plus belles de Bretagne, de Meslin et de Tonquédec, les custodes de Plain-tel et de Servel ; enfin l'ostensoir de Meslin (1644). Un ostensor, semblable à celui de Meslin et acheté à Rennes en 1688 pour Lamballe, fut envoyé à la fonte en 1793.

Parmi les calices et ciboires qui sont de types connus, plusieurs sont remarquables, notamment celui de Tréfumel, du xv<sup>e</sup> siècle, celui de Ploubalay, des dernières années du xv<sup>e</sup> ou premières du xvi<sup>e</sup>, et ceux de Plourac'h et de la communauté des dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve à Dinan, également du xvi<sup>e</sup> siècle. De ce dernier siècle aussi, le calice de Pléhérel, contemporain de celui de Dinan, est constellé de fleurs de lis.

Il convient de mentionner tout particulièrement, parmi tant d'autres dignes d'intérêt, les calices de Callac et de Guingamp (Institution Notre-Dame), de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle ; ceux de Coëtmieux, Créhen, Lannion (communauté des dames Augustines), Plourac'h, Plouvara, Saint-Denoual, de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle ; enfin du xviii<sup>e</sup> siècle, ceux d'Andel, Broons, Pléguen, Pleumeur-Bodou, Plounez, Plouër, Squiffiec et celui si remarquable de

la communauté des dames de Créhen dû à Guillaume Loir.

Parmi les ciboires, ceux de Guingamp (Institution N.-D.), du Haut-Corlay, de Moncontour, de Plusquellec et Trébri-  
van méritent une mention particulière.

On ne peut que déplorer la disparition à la Révolution du grand calice de Bulat-Pestivien, de celui de Plémy, dont « la patte à plusieurs angles » semblait indiquer le xv<sup>e</sup> siècle, enfin de celui de Troguéry dont « la coupe à rayons » indiquait le xvi<sup>e</sup> siècle.

★  
★

Sur les cent quatre-vingt-seize pièces que nous avons inventoriées, soixante-quatorze ont leurs poinçons disparus ou effacés en partie, treize portent des poinçons de Paris ; cinq des poinçons n'appartenant pas à la Bretagne.

Sur les soixante-dix pièces bretonnes qu'il nous a été possible d'identifier, vingt et une proviennent de Morlaix, vingt et une de Rennes, treize de Saint-Brieuc, six de Saint-Malo, quatre de Nantes, une de Tréguier, une de Dinan, une de Guingamp, une de Lannion, une de Brest.

Toutes les pièces provenant des ateliers bas-bretons : Brest, Morlaix, Tréguier, Guingamp, Lannion se trouvent dans des paroisses de Basse-Bretagne, à l'ouest de Saint-Brieuc et la presque totalité de celles exécutées à Rennes appartiennent à des paroisses de Haute-Bretagne ; enfin les treize pièces provenant des ateliers briochins sont conservées dans des paroisses très proches de Saint-Brieuc. Cette répartition est d'ailleurs confirmée par les très nombreux comptes de fabriques qui nous sont parvenus (26).

(26) Nous voyons, par exemple, Lanvollon s'adresser, en 1613, à Guillaume Desboys, de Morlaix, pour la réparation de sa croix d'argent ; Calanhel acheter, en 1622, un calice à François Lapous, de Morlaix ; Pleudaniel, en 1731, à Conen du Restigou, de Morlaix pour un encensoir et un chrémier d'argent et, en 1778, à J.-P. Le Goff, également de Morlaix, pour réparer l'argenterie.

Lamballe achète, en 1609, une croix d'argent à Etienne Deblaru de Dinan et un soleil à Rennes en 1668. En 1749, Lamballe (Saint-Jean) achète à Michel Eloy Le Tailleur, de Rennes, une croix d'argent moyennant 399 livres ; Saint-Maden, en 1752, une lampe à Rennes chez Buchet l'aîné.

Quintin achète, en 1737, une lampe d'argent à Josselin Hamon, s. de la Brehaudais, orfèvre à Saint-Malo ; moyennant 827 livres 10

Par ce court exposé, l'on voit combien ces pièces qui ont échappé au creuset révolutionnaire doivent nous être chères, non seulement par leur valeur artistique et leur rareté, mais aussi par ce qu'elles représentent de risques et d'héroïsme de la part de ceux qui les ont sauvées. Elles méritent donc une vigilance toute particulière de ceux qui en assument la garde.

René COUFFON.

---

sols et, l'année suivante, au même, deux chandeliers d'argent pour 753 livres. Trégomeur acquiert, en 1772, un encensoir chez Duchesne-Saint-Verguet, de Saint-Malo, moyennant 344 livres 12 sols 6 deniers et, en 1774, un ciboire, au même, pour 251 livres 12 sols.

Saint-Quay-Portrieux, en 1750, trois ampoules en argent chez Didier Farge, orfèvre à Saint-Malo.

Trébry achète, en 1696, un calice à Louis Restif, de Saint-Brieuc ; Trégueux un calice, en 1735, également chez Louis Restif, etc.

## ANNEXE I

**ETAT SOMMAIRE DES ORFÈVRES ÉTABLIS  
DANS LE DÉPARTEMENT ACTUEL DES COTES-DU-NORD**XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

GUILLAUME. Orfèvre à Guingamp, témoin pour la canonisation de Charles de Blois en 1371.

DU PARC (Guillaume). Orfèvre à La Roche-Derrien au XIV<sup>e</sup> siècle.

XV<sup>e</sup> SIÈCLE

CRISTE (Jean). Auteur du reliquaire de Quemperven daté de 1425.

DIEU (Jean). Orfèvre à Tréguier en 1432. Il est probable que le buste-reliquaire de saint Hérnin à Locarn portant le poinçon i. d. est son œuvre.

GOUYCQUET (Jean). Orfèvre à Saint-Brieuc mentionné en 1458 dans un acte avec le chapitre relatif à la fondation de son frère, messire Alain Gouycquet.

HELLE (Olivier). Orfèvre à Tréguier, il répare en 1488-1489 les encensoirs de la cathédrale, en 1490, la croix épiscopale, en 1491, les encensoirs et la lampe d'argent.

LE COCHET (Mathurin). Orfèvre à Tréguier, il exécute en 1484 deux encensoirs d'argent pour la cathédrale.

L'ORPHEVRE (Olivier), peut-être le même que Olivier Hellé. Orfèvre à Tréguier, il répare en 1488 les encensoirs de la cathédrale.

L'ORPHEVRE (Robert). Orfèvre à Saint-Brieuc, mentionné en 1492 dans un compte de la chapelle Saint-Guillaume.

PLEYBER (Pierre). Orfèvre à Tréguier, il exécuta en 1484 le fermoir du graduel de la messe du Duc. En 1496, il fit la châsse en argent de saint Yves et répara le chef-reliquaire du saint. En 1497 il répara les encensoirs et les chandeliers

d'argent. En 1506, outre diverses réparations, il paracheva la tombe du duc, autour de laquelle il mit deux « histoires dorées et vitrifiées ». En 1507, il fit avec Tugdual Kergus le reliquaire de la Vraie Croix et diverses réparations. Il mourut en 1512, et le chapitre reconnaissant désira participer aux frais du service.

SIGORN (Henry). Orfèvre à Tréguier. En 1468, il dora le pied de la custode de la cathédrale et répara le bras de l'un des anges de la tombe de saint Yves. En 1470 il répara le bâton cantoral, les encensoirs et chandeliers de la cathédrale.

#### XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

DEBLARU (Etienne). Orfèvre à Dinan en 1584 et époux de Péronnelle Baudré. En 1609, il exécuta une croix d'argent pour Saint-Martin de Lamballe moyennant 569 livres. Il décéda le 17 juillet 1620 et fut inhumé aux Cordeliers.

DURANT (Pierre). Maître orfèvre à Tréguier, il répara en 1542 le grand bénitier de la cathédrale, les encensoirs, fit la pesée de toute l'argenterie et mit également des clochettes d'argent à la grande croix. En 1559, il répara toute l'argenterie de cette même église.

GOUELLAN (Olivier). Orfèvre à Saint-Brieuc, il fit une custode pour Chatelaudren en 1571.

HERVY (Jean). Orfèvre à Tréguier, il répara le reliquaire de la Vraie Croix de la cathédrale en 1505.

KERHAULT (Jean). Orfèvre à Tréguier, il répara la croix de la cathédrale en 1560 et nettoya toute l'argenterie. En 1561, il répara le bâton de chantre, l'aspergeoir et le bénitier de cette même église.

LE CHEVOIR (Maurice). Dit en 1515 potier d'étain, puis orfèvre, en 1524, à Tréguier, il exécuta en 1527 deux chrémiers d'argent et un d'étain pour la cathédrale.

LE COSQUER (Charles). Orfèvre à Tréguier, il répara en 1515 le chef-reliquaire de saint Yves et le reliquaire du bras de saint Tugdual. Il répara également le petit cheval d'argent doré donné par le roi de Chypre et la lampe d'argent devant le tombeau de saint Yves. En 1524, il répara toute l'orfèvrerie de la cathédrale.

LESCOT (Jean), sieur de La Tour. Orfèvre à Dinan en 1596 et décédé le 24 janvier 1618. Il avait épousé Hélène Fermal.

LORANS (Louis). Orfèvre à Tréguier, il exécuta en 1582 une custode pour la cathédrale.

NAVEAU (N.). Orfèvre à Saint-Brieuc, il répara en 1598 la tombe de saint Yves de la cathédrale de Tréguier.

- PICHON (Pierre). Orfèvre à Guingamp. Il exécuta en 1558 une croix d'argent pour Saint-Quay-Portrieux et répara en 1559 trois calices pour l'église Saint-Sauveur de Guingamp.
- PLEYBER (Vincent). Orfèvre à Tréguier, fils de Pierre (ci-dessus). En 1511, il nettoie trois encensoirs, le bénitier d'argent et deux lampes d'argent de la cathédrale, et fait une châsse en laiton soudée à l'argent. En 1512, il répare la croix de la cathédrale, en 1522, 1524, 1527 il exécute diverses réparations à l'orfèvrerie de cette église.
- ROBERT (N.). Orfèvre à Tréguier, il répare en 1588 les croix et reliquaires de la cathédrale.
- RUELLAN (Guillaume). Orfèvre à Dinan en 1538, époux de Michèle Agan.
- THOMAS (Jean). Orfèvre à Tréguier. Il fit, entre autres, en 1526 deux bras d'étain pour mettre les reliques de saint Tugdual et de saint Yves.

XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

- ANDRÉ (André). Orfèvre à Tréguier. En 1644, il répare la croix processionnelle de la cathédrale, en 1650 la piscine et divers orceaux de la même église et, en 1652, à nouveau la croix.
- BEART (Pierre). Maître orfèvre à Guingamp, il répare en 1626 la croix de Lanvollon qui était rompue, moyennant vingt-cinq livres.
- BESNARD (Jean). Orfèvre à Dinan en 1682 et beau-frère de Nicolas Boullemer, orfèvre à Rennes.
- CAILLETTE (Adrien). Orfèvre et horloger à Kergrist près Guingamp, il répara en 1676 l'orfèvrerie de N.-D. de Guingamp ; et, en 1689 la croix d'argent doré de Pédernec.
- CHEREL (Jean). Maître orfèvre à Guingamp, mentionné en 1699.
- CLEMOT (Raoul). Maître orfèvre à Lannion. En 1631, il répara l'orfèvrerie de la cathédrale de Tréguier, entre autres le cheval d'argent donné par le roi de Chypre. En 1647, il fit marché du plat-reliquaire de Saint-Gonéry de Plougrescant, toujours existant ; et, en 1648, dora la coupe et la patène d'un calice de N.-D. de Paimpol.
- DANTER (Charles). Irlandais, mentionné orfèvre à Guingamp en 1699.
- DELATOUR (Fulgence). Orfèvre à Dinan où il avait épousé Julienne Deblaru, l'une des filles d'Etienne. Il mourut le 24 novembre 1645.
- DUBOIS (François). Il exécuta en 1666 une custode en argent doré pour Saint-Martin-des-Prés.
- FERMON (N.). Marchand-argentier à Quintin. Il fournit à l'église de Quintin en 1632, un calice en argent, poinçon de Paris.

- FRESNE (Gilles). Orfèvre à Tréguier, mentionné en 1611 avec Jacques pour la réparation de l'argenterie de la cathédrale.
- FRESNE (Jacques). Orfèvre à Tréguier. En 1600, il répare le bâton du chantre, et en 1611, avec Gilles, toute l'argenterie de la cathédrale. Le 13 août 1613, il dresse l'inventaire du trésor de la cathédrale et répare la même année les chandeliers d'argent ; puis, en 1619, un encensoir et sa navette. Il exécute en 1621 une cuillère d'argent, en 1624 une custode, en 1639 un reliquaire d'argent pour y placer les reliques de saint Yves destinées au roi. Enfin en 1641 il fait un reliquaire pour les reliques de saint Tugdual et de saint Yves.
- GOURREQUER (N.). Orfèvre à Tréguier. Il répara en 1654 l'encensoir et la piscine d'argent de la cathédrale ; en 1664 les chandeliers ; en 1671 la grande croix, enfin en 1673-74 toute l'argenterie.
- HUILLARD (Pierre). Orfèvre à Tréguier, il exécuta en 1644 des orceaux pour la cathédrale et répara la croix d'argent donnée par l'évêque Adrien d'Amboise.
- KERMELIN (René-Alexandre). Orfèvre à Lannion mentionné en 1699.
- LA LANDE (N.). Orfèvre à Saint-Brieuc. Il répare et dore une custode pour Quintin en 1634.
- LA ROQUE (N. de). Orfèvre à Saint-Brieuc. Il répara en 1670 la navette et l'encensoir de Saint-Thuriau de Quintin.
- LA TOUR (N. de). Orfèvre à Saint-Brieuc, il répara et redora un calice pour Notre-Dame de Paimpol en 1633, fournit une croix d'argent à Trémuson en 1657, répara en 1682 un calice de Trémuson, et échangea en 1690 un vieux calice de La Méaugon. — En 1681, il fut compromis dans une singulière affaire. Il était le complice d'individus recrutant dans les campagnes des jeunes gens qu'ils abusaient par de fausses promesses. Ils les envoyaient à Saint-Malo pour être expédiés aux planteurs de Saint-Domingue en qualité d' « engagés ».
- LE CHEVOIR (Jacques). Horloger-orfèvre à Guingamp et époux de Vincente de Kerangal. En 1690, il répara la couronne de la Vierge de N.-D. de Guingamp, deux encensoirs et deux orceaux, et, en 1693, la croix d'argent de la même église.
- LE MIGNOT (François). Orfèvre à Saint-Brieuc, le 17 octobre 1621, il donne quittance au S<sup>r</sup> du Vieux-Chastel de deux cents livres pour la confection de deux chandeliers d'argent et exécuta en avril 1628 toute l'argenterie d'une chapelle pour le même seigneur.
- LE RESTIF (Jean). Maître orfèvre à Saint-Brieuc et époux de Claude Compadre. Le 4 juillet 1644, il passa marché avec la

fabrique de Saint-Michel pour la fourniture d'une croix processionnelle d'argent. En 1648, il exécuta la croix de Saint-Gilles de Plélo ; en 1650, fournit un ciboire à Hénansal, puis, en 1657, répara le reliquaire de la Vraie Croix de Lamballe et y incrusta des pierreries.

**LE RESTIF (Louis).** Maître orfèvre à Saint-Brieuc et époux d'Ysabeau Thébault. En 1674, il exécuta un calice, un ciboire et un soleil pour l'église de Cesson, en 1679, la croix d'argent de Trégueux, en 1680 un calice et sa patène pour La Méaugon et répara en 1683 la croix d'argent de Plourhan. Il répara en 1615 toute l'orfèvrerie de Saint-Michel de Saint-Brieuc et fit en 1692 un encensoir pour cette église. En 1687, il avait réparé l'encensoir de Saint-Jean de Lamballe. Un ciboire de l'église de Moncontour, un calice de l'hôpital de Moncontour, un calice de Plérin, un calice de Trébry et un calice de Gouarec portent son poinçon. Le calice de Plestan, sans poinçon mais très semblable aux précédents lui est très probablement dû.

**LE RESTIF (Louis).** Maître orfèvre à Saint-Brieuc et fils du précédent. Né le 30 septembre 1676, il épousa Marie Teillard et mourut à Saint-Brieuc le 17 juillet 1741. Son poinçon fut inculpé en 1697. — En 1700, il répara deux calices de Saint-Michel ; en 1718 fit une croix d'argent pour Tressignaux et répara l'un des calices de La Méaugon ; en 1720, exécuta un calice pour Saint-Michel ; en 1721, répara la croix de Bréhand-Moncontour et deux calices de Boqueho. En 1729, il fit des ampoules pour Plérin ainsi qu'un encensoir et une tasse des baptêmes pour la même église ; redora en 1730, un calice pour Saint-Thuriau de Quintin et exécuta la même année un ciboire et une patène pour Trégueux ; fit en 1737, diverses réparations à l'argenterie de Cesson et en 1739 répara l'encensoir de Saint-Quay-Portrieux. La boîte aux saintes huiles de Saint-Julien porte son poinçon.

**LESCOT (Pierre).** Orfèvre à Dinan, fils de Jean et d'Hélène Fermal, né le 18 mai 1604 et décédé le 9 mars 1633.

**LE SERE (Roland).** Maître orfèvre à Paimpol. Il exécute divers travaux d'orfèvrerie pour N.-D. de Paimpol en 1651 et 1652, puis la croix d'argent de l'église en 1666.

**MAHÉ (Marc).** Orfèvre à Lamballe. Il exécuta en 1624 plusieurs réparations à l'orfèvrerie de Saint-Jean de Lamballe, notamment à l'une des grandes croix d'argent et à l'encensoir d'argent.

**MARCHANT (Firmin).** Marchand-orfèvre à Guingamp. Il fournit

- en 1633 à Saint-Thuriau de Quintin un calice d'argent et sa patène, poinçon de Paris.
- MARCHANT (Pierre). Marchand-orfèvre à Guingamp mentionné en 1603 comme restaurant le buste-reliquaire de saint Briac à Bourbriac.
- NÉDELLEC (Charles). Orfèvre à Guingamp. En 1682, il exécuta une boîte aux saintes huiles pour Boqueho et répara l'argenterie de cette église.
- PIGUELIER (H.H. Louis), S<sup>r</sup> de la Marrière. Orfèvre à Guingamp en 1615 et époux de Françoise Rouxel. Une croix de Plussulien paraît être son œuvre.
- PIGUELIER (N.), S<sup>r</sup> de la Noë. Il fit diverses réparations à l'orfèvrerie de Saint-Malo de Dinan en 1667.
- PLOU (N.). Orfèvre à Saint-Brieuc, il exécute en mars 1651 divers travaux pour N.-D. de Paimpol.
- REGNAULT (N.), S<sup>r</sup> du Souhuet. Il exécute un ciboire d'argent pour Saint-Martin de Lamballe en 1656.
- RIALLAN (H.H. Jean). Orfèvre à Dinan en 1684. Il épousa en premières noces Suzanne Nault et en secondes noces, le 5 février 1688, Hélène Brindejonc. Il mourut le 30 octobre 1707.
- ROCHE (Jacques). Maître orfèvre à Guingamp. En 1676, il répara la croix et le calice de Lanrodec et fournit une boîte d'argent à la même église.
- SURVILLE (Michel). Orfèvre et maître-horloger à La Roche-Derrien puis à Guingamp. En 1651, il répara la croix d'argent de Saint-Jean Trévoazan en Prat, puis, en 1658, la croix de cuivre de la même église. En 1657, il répara l'horloge de la cathédrale de Tréguier et en 1659, un calice d'argent pour Kerhors. En 1667, il répara toute l'argenterie de Landebaeron, en 1671 la croix et un calice d'argent de Guénezan, en 1672 un calice de Saint-Jean-Trévoazan.
- TAHIER (Olivier). Il répara en 1653 un calice d'argent du Plessix-Balisson.

XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

- ADAM (Claude-Bertrand). Originaire de Paris (Saint-Nicolas des Champs), il s'installa à Dinan où il épousa le 13 février 1745 Françoise Denoual, demoiselle des Clos, fille de François Denoual, chirurgien. Son poinçon fut insculpé le 27 février 1745. Il répara, entre autres, le soleil de Saint-Hélen.
- ADAM (Claude-Noël-Gilles). Fils du précédent et orfèvre à Dinan, poinçon insculpé le 9 mars 1780.
- AUBE (Pierre). Orfèvre à Saint-Brieuc (sans doute fils d'autre Pierre, dinandier à Saint-Brieuc). En 1750, il fournit quatre

- chandelières d'autel à Cohiniac, et en 1755 répara la croix d'Hillion.
- AUDOUARD (André). Maître orfèvre à Dinan, poinçon insculpé en 1743. Il épousa en 1743 Marie Saint-Verguet, fille de son ancien patron Pierre. Transféré à Saint-Malo en 1743, il y mourut en 1793. La boîte aux saintes huiles de Plouguenast porte son poinçon.
- BAIGNOUX (Jean-Baptiste). Orfèvre à Dinan. Fils de Thomas et de Marguerite-Jacquette Maury, de Saint-Pierre de Vannes. Il épousa à Dinan, le 27 février 1764, Louise-Marie-Elisabeth Gouin de Roumilly. Il fut reçu maître le 2 octobre 1765 et fit divers travaux pour Saint-Sauveur de Dinan, entre autres, en août 1783, un bâton de croix payé 480 livres.
- BERTHELOT (N.). Qualifié d'orfèvre-juré à Dinan, il pesa le 24 août 1794, avec Thomas, toute l'orfèvrerie du district.
- BOULLEMER (Jean-Baptiste). Marchand-orfèvre à Dinan, fils de Nicolas, orfèvre à Rennes, et de Jeanne Fontaine. Reçu orfèvre en 1703, son poinçon fut insculpé le 18 avril 1705. Il épousa en 1710 Gillonne Hardy.
- CAILLETTE (Yves). Orfèvre à Guingamp, il exécuta de nombreuses réparations autour de Guingamp, notamment celle de la croix de Louargat en 1706.
- CARDIN (François). Maître-orfèvre à Lamballe. En 1740 il répara la croix d'argent d'Hénansal ainsi que l'encensoir, la navette et la cuillère de cette église, à laquelle il fournit en 1745 des ampoules d'argent. En 1748, il exécuta pour Saint-Jean de Lamballe une croix d'argent et un encensoir et répara l'orfèvrerie.
- CERTAINVILLE (Jean). Orfèvre à Dinan en 1722, époux de Perrine Guillot.
- CHAPOTTE (Nicolas). Orfèvre à Lamballe, poinçon insculpé le 31 juillet 1780.
- CHAUVIN (Jean-François). Maître orfèvre à Saint-Brieuc. Reçu maître le 21 novembre 1770 ; en 1788, il fait une chaîne d'encensoir pour Cohiniac ; en 1790, il échange la croix de Trégomeur contre une croix au poinçon de Paris.
- CHEVALIER (Martin). Orfèvre à Lannion, fit une croix pour Pédernec en 1700.
- CONNAN (Joseph). Orfèvre ; en 1779, il répara la grande croix d'argent de Loudéac.
- DEMAMETZ (Thomas-Marie). Maître orfèvre à Dinan, poinçon insculpé le 20 avril 1748. Né en 1721 à Saint-Omer d'Adrien-Bernard et de Marie-Marguerite Roussel, il épousa à Dinan le 3 août 1748 Julienne-Claire Tardif, d'où sept enfants.

- DESURY (Romain-Joseph-Balthazar). D'une famille suisse originaire du canton de Neuchâtel, il naquit en 1741 à Mons, paroisse Saint-Germain, du mariage de Pierre-Louis de Sury et de Catherine-Laurence Preis. Après apprentissage à Mons chez Levieux, il fit ses épreuves de maître devant la communauté des orfèvres de Dinan le 29 octobre 1761, et s'installa à Saint-Brieuc. Veuf de demoiselle Augustine Paqui, il épousa demoiselle Gabrielle-Marguerite Le Pouliquen, fille de Pierre et Mathurine Le Maingant. Sa curiosité faillit le faire fusiller par les chouans lors de la prise de Saint-Brieuc par ceux-ci en octobre 1799. M. René-Hypolite Desury, actuellement orfèvre à Saint-Brieuc, représente la cinquième génération se succédant de père en fils. — Un calice d'Erquy, daté de 1794, porte sa marque. En 1761, il avait échangé l'encensoir et la navette de Quintin.
- DUBOIS DE BOISJOUAN (N.). Orfèvre à Saint-Brieuc, il exécuta en 1770, pour Saint-Michel, un calice, sa patène, deux burettes et leur cuvette, le tout en argent.
- DUMOULIN (Thomas-François). Orfèvre à Dinan en 1709, époux de Julienne Ollivaut.
- FALGUIERE (Claude). Orfèvre à Dinan, fils de Jean-Joseph ; poinçon insculpé en 1781.
- FALGUIERE (Jean-Joseph). Originaire de Toulouse, il fit son apprentissage à Pamiers en 1723 et s'établit à Dinan où il exerça du 20 décembre 1740 au 7 mars 1780. Il épousa à Dinan le 17 janvier 1741 Hélène Tardif et mourut le 13 décembre 1780 âgé de 70 ans. Il exécuta entre autres en 1755 un encensoir pour La Chapelle-Blanche.
- FEILLET (Gabriel). Orfèvre à Lannion, fils de Jean-François ; poinçon insculpé le 23 mars 1773. Sous la Révolution il fit une grande partie de la pesée de l'orfèvrerie du district.
- FEILLET (Jean-François). Orfèvre à Lannion. Né en 1711 ; son poinçon fut insculpé le 12 février 1735.
- FELIX (François-Roland). Maître orfèvre à Guingamp. Né en 1758, il fit insculper en 1784 deux poinçons : le grand portant les lettres F.R.F. avec deux grains de remède, le petit une anémone.
- FONTAINE (Antoine-Joseph). Maître orfèvre à Saint-Brieuc. Il fit, entre autres, un encensoir en argent pour Pordic en 1753, divers travaux non désignés pour Saint-Michel en 1755, payés deux cent vingt-cinq livres, et en 1774 la croix d'argent de Ploeuc moyennant cinq cent sept livres.
- GAMBART DE LA RUELLE (Philippe-Charles). Maître orfèvre à Saint-Brieuc, reçu en 1758. Il fit diverses réparations à

l'argenterie de Saint-Michel en 1758, 1759, 1762, 1774, 1775. En 1766 il fournit à Lanvollon un encensoir et le répara en 1775. En 1770 il exécuta pour Saint-Michel un encensoir et sa navette ainsi qu'une tasse d'argent ; en 1771, redora une patène pour Cohiniac ; en 1773 fit une croix d'argent pour le Vieux-Bourg-Quintin moyennant 1506 livres ; en 1775 exécuta la masse d'argent de Saint-Michel et un calice pour la chapelle Saint-Laurent d'Yffiniac et l'année suivante, en 1776, un calice pour Lanvollon.

GOUIN (Julien-François-Emmanuel). Né à Dinan le 10 juin 1751, fils de Pierre, originaire de Saint-Martin de la Landelle et de Anne-Jeanne Denoual, il fut reçu maître le 11 juin 1779. Il avait épousé le 3 novembre 1778 Marguerite-Jacquemine-Marie Lorre dont sept enfants.

LA BICHE (N.). Orfèvre à Tréguier, il répara le calice et le petit ciboire de Lohuec (comptes de 1738-1750).

LE BRETON (N.). Orfèvre à Lannion. Il exécuta en 1792 et 1793 la pesée de nombreuses orfèvreries du district.

LE CROISSANT (N.). Orfèvre à Guingamp en 1711, année où il exécuta le soleil de Bulat.

LEGENDRE (René). Orfèvre à Saint-Brieuc, il répara en 1727 la croix de procession de Bourbriac et dora un calice pour Plélo en 1735.

LEGUE (Gilles). Marchand-orfèvre à Lannion. En 1792 et 1793 il fit la pesée d'un grand nombre de pièces d'orfèvrerie.

LE RESTIF (Robert-Louis-Elie), Sr de Villemarquer. Maître orfèvre à Guingamp, reçu maître orfèvre pour la ville de Guingamp par la cour des monnaies de Paris le 11 mars 1745. Né en 1714 de Louis et Marie Teillard, il travailla d'abord chez son père jusqu'en 1732 puis chez divers maîtres ; mais, en 1740, les officiers de la Monnaie de Rennes l'empêchèrent de succéder à son père parce qu'il n'était pas maître. Un arrêt du conseil d'Etat du 9 février 1745 le désigna pour remplacer à Guingamp Charles Nédellec. — En 1742, il exécuta la lampe d'argent de Bulat moyennant 850 livres ; en 1751, répara la croix de Belle-Isle-en-Terre ; exécuta en 1752, une hermine pour Guingamp ; fit un calice pour Plélo en 1763 ; en répara un pour Boquého en 1766, un autre pour Bringolo en 1777 et la même année un autre pour Goudelin. En 1780, il répara toute l'orfèvrerie de Saint-Connan.

LE SCANF (Jean-Louis). Orfèvre à Guingamp ; poinçon insculpé le 24 janvier 1777, encore mentionné en 1792.

LE SCANF (Joseph-Emmanuel), Sr du Plessix. Orfèvre à Guin-

- gamp ; poinçon insculpé le 23 novembre 1743. Il refit, entre autres, en 1758, la croix d'argent de la Trinité de Guingamp ; répara toute l'orfèvrerie de N.-D. de Guingamp de 1767 à 1782 ; répara la croix d'argent de Bulat en 1770, exécuta en 1782 un soleil pour Bulat, répara en 1785 l'encensoir de Belle-Isle-en-Terre et fit un ciboire pour Saint-Connan en 1787. Chaque année, il fournissait les feux d'artifice du pardon de N.-D. de Guingamp consistant en sept dragons, deux tourniquets à six fusées, douze fusées volantes et deux fusées en gerbes.
- LE SCANF (Julien). Orfèvre à Guingamp, mentionné en 1793.
- LE TRIVIDIC (Jean-Henri). Orfèvre à Pontrieux. En 1792 et 1793, il fit la pesée de toutes les orfèvreries du district envoyées à la monnaie.
- MALLET (Jérôme-Prosper). Orfèvre à Dinan en 1750, décédé avant le 30 juin 1755.
- MANOIR (N.). Orfèvre à Saint-Brieuc. Il exécuta en 1746 plusieurs réparations à l'orfèvrerie de Saint-Michel.
- MICHEL (Emmanuel). Qualifié orfèvre à Ploubazlanec (peut-être ambulante ?), il acheta la croix d'argent de Pleudaniel en 1742.
- NAU (René). Orfèvre, horloger et fondeur à Quintin, il répara en 1744 et 1746 l'encensoir d'argent, les trois encensoirs de cuivre et la croix d'argent de Saint-Thuriau.
- NEDELLEC-DESROCHES (Charles). Orfèvre à Guingamp. Il fit en 1730 diverses réparations à l'orfèvrerie de N.-D., répara la croix d'argent de Pederbec en 1737. Il eut pour successeur en 1745 son gendre R.-L.-E. Le Restif.
- PERRAULT (Michel-Marie). Orfèvre à Lamballe, poinçon insculpé le 8 janvier 1780.
- POLLET (N.H. Jean-Augustin-Louis-Pierre). Orfèvre à Saint-Brieuc. Fils de n.h. Joseph, marchand à Dinan, et de Michèle Postel, il naquit à Dinan le 4 mai 1761, fut apprenti à Parthenay puis à Dinan et reçu maître en 1783. Il épousa le 16 novembre 1784 Louise-Jeanne-Thomasse Huard.
- REVANT (Michel-Marie). Orfèvre à Lamballe en 1780.
- RIALLAN (Jean), S<sup>r</sup> de Villeappoline. Orfèvre à Dinan. Fils d'autre Jean (orfèvre, et d'Hélène Brindejonc, il naquit le 16 mars 1696. Il épousa le 30 mai 1722 Roberde-Christine Desmars et fit insculper son poinçon le 6 juin suivant. Il mourut le 22 mars 1736.
- SAGEN (N.). Orfèvre à Dinan, mentionné en 1740.
- SEBERT (N.). Orfèvre à Saint-Brieuc. Il refit la masse de Saint-

Michel en 1746 et deux chandeliers pour l'église de Trégomeur en 1766.

SEBERT (Jean-Marie). Orfèvre à Saint-Brieuc, son poinçon fut inculqué le 17 décembre 1787.

THOMAS (N.). Orfèvre à Dinan. Le 24 août 1794, qualifié d'orfèvre juré, il pesa avec Berthelot toute l'orfèvrerie du district.

## ANNEXE II

### INVENTAIRE DES PIÈCES D'ORFÈVRENERIE RELIGIEUSE ANTÉRIEURES A LA RÉVOLUTION ET CONSERVÉES DANS LE DIOCÈSE ACTUEL DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

ANDEL. — Calice du XVIII<sup>e</sup> s., poinçon effacé.

BOURSEUL. — Calice et patène du XVIII<sup>e</sup> s. Le calice porte l'inscription « Donné par messire J.-J. Faisant, R<sup>r</sup> de cette parr. le 2 février 1738, inhumé dans cette église le 4 fév. suivant. »

Les deux pièces portent trois poinçons : 1<sup>o</sup> le navire de Saint-Malo surmontant la lettre V (1733) ; 2<sup>o</sup> le poinçon de garantie : ancre accostée d'une fleur de lys et d'une hermine ; 3<sup>o</sup> le poinçon de maître : fleur de lys couronnée avec deux points de remède séparant les initiales I. et H. avec M. en pointe, non identifié.

BROONS. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s., poinçon incomplet.

Autre calice des premières années du XVIII<sup>e</sup>, le pied étant décoré de palmettes ajourées tardives. Poinçon ne paraissant pas breton : initiales R. L. séparées par un T. inversé surmonté d'une fleur de lys couronnée.

BULAT-PESTIVIEN. — Vierge-mère en argent datant de 1747 et portant les poinçons de l'orfèvre rennais Jean-Baptiste I. Buchet.

Calice du XVIII<sup>e</sup> s. portant un S couronné et deux poinçons effacés (renseignement de M. Thomas-Lacroix).

Autre calice portant le 9 couronné de la généralité de Rennes 1775-1781, l'I couronné de Nantes pour 1776-1777 et



QUEMPERVEN. — Reliquaire par Ian Criste, 1425 (Cl. Arch. phot. Repr. autorisée.)

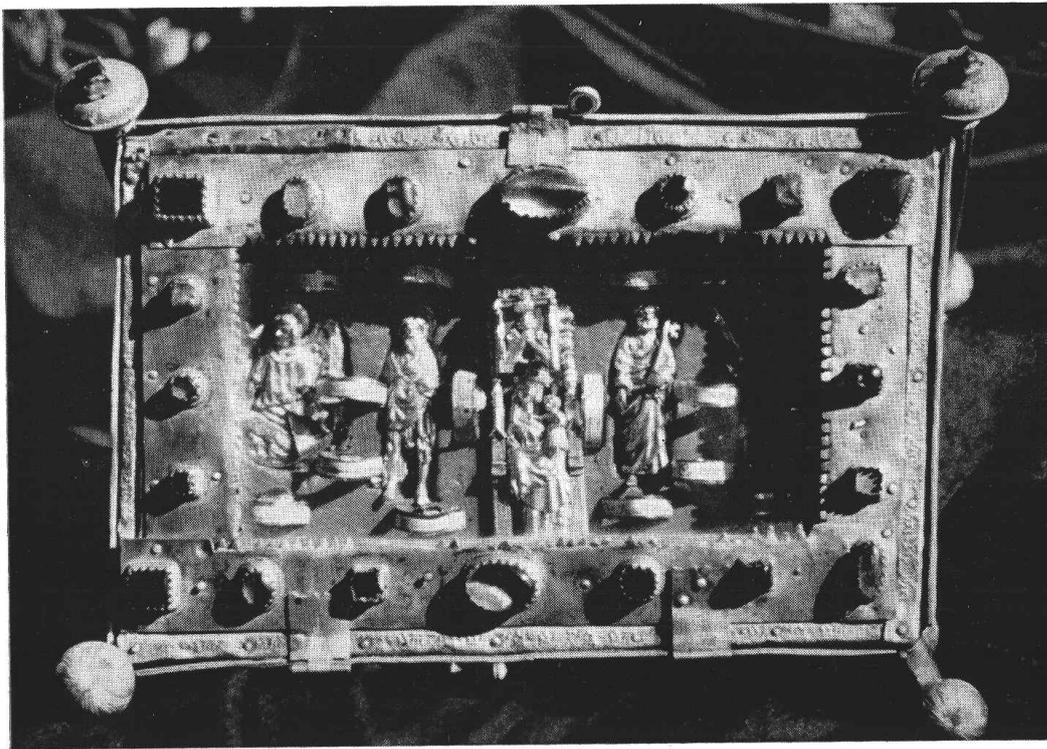


LOCARN. — Chef reliquaire de saint Hernin, xv<sup>e</sup> siècle  
Auteur probable Jean Dieu

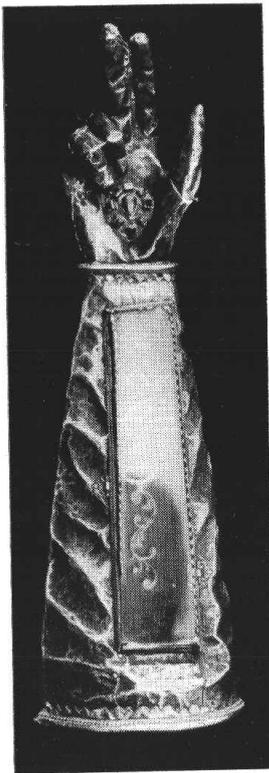


TRIGAVOU. — Buste reliquaire de sainte Brigide  
par Guillaume Hamon, 1688

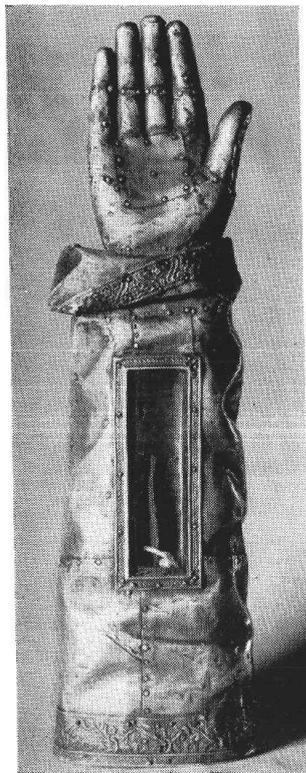
(Cl. Arch. phot. Repr. aut.)



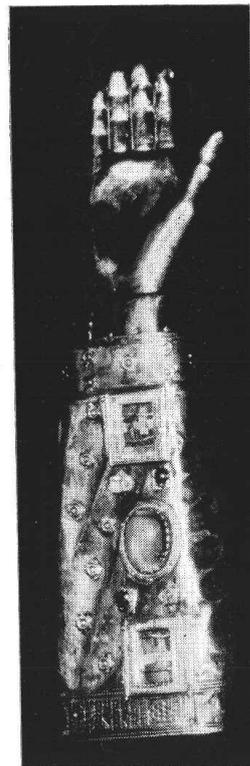
PLÉNÉE-JUGON. — Reliquaire 1579



DUALT  
Reliquaire du bras  
de saint Jean  
fin xv<sup>e</sup> siècle



LOCARN  
Reliquaire du bras  
de saint Hernin  
xv<sup>e</sup> siècle



HENGOAT  
Reliquaire du bras  
de saint Maudet  
1544

(Cl. Locarn. Arch. phot., autres R. C.)

PL. IV

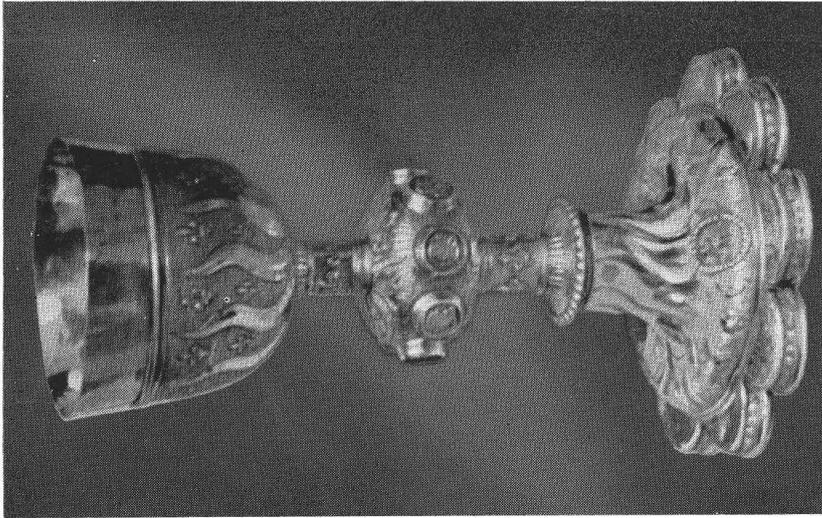


TREFUMEL. — Calice fin xv<sup>e</sup> siècle

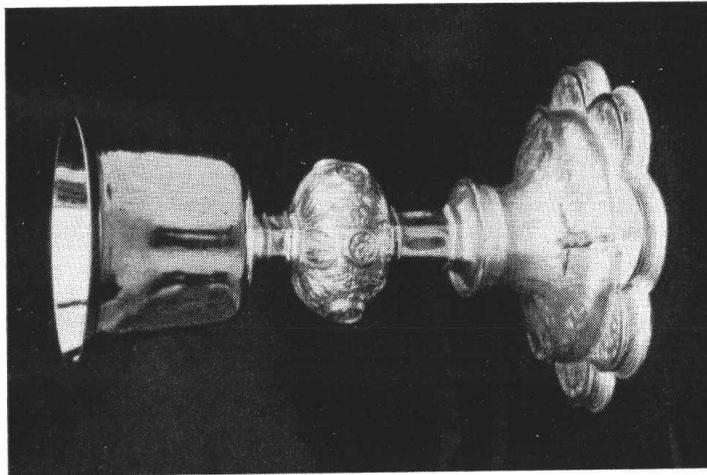


PLOUBALAY. — Calice début xvi<sup>e</sup> siècle

(Clichés R. C.)



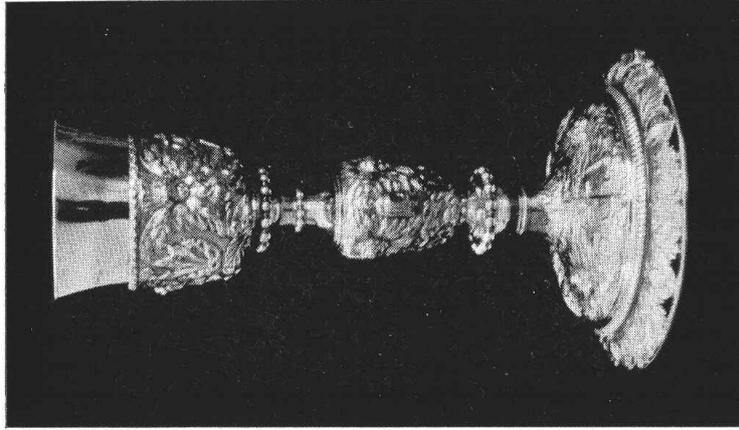
PLEHEREL  
Calice fin XVI<sup>e</sup> s.  
(Clichés R. C.)



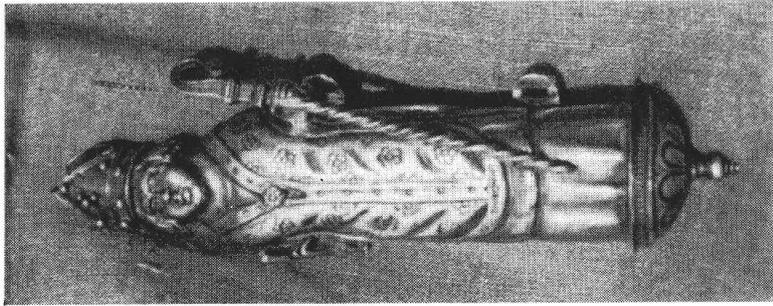
PLUSQUELLEC  
Calice par Alain Trocler  
du début du XVII<sup>e</sup> s.



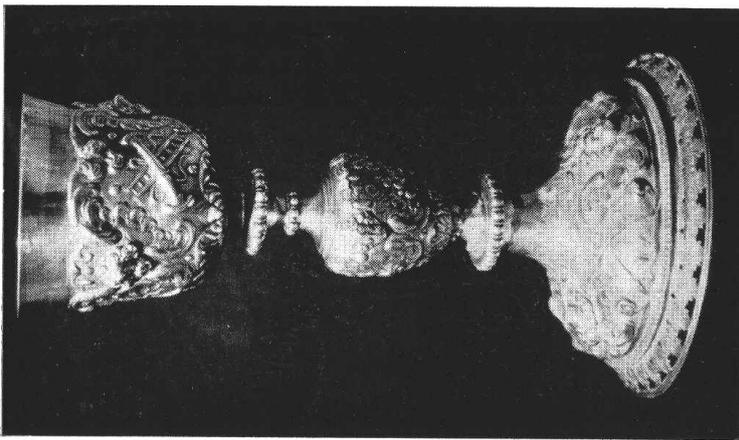
DINAN Calice de 1594  
(Communauté des Dames  
de St-Thomas de Villeneuve)



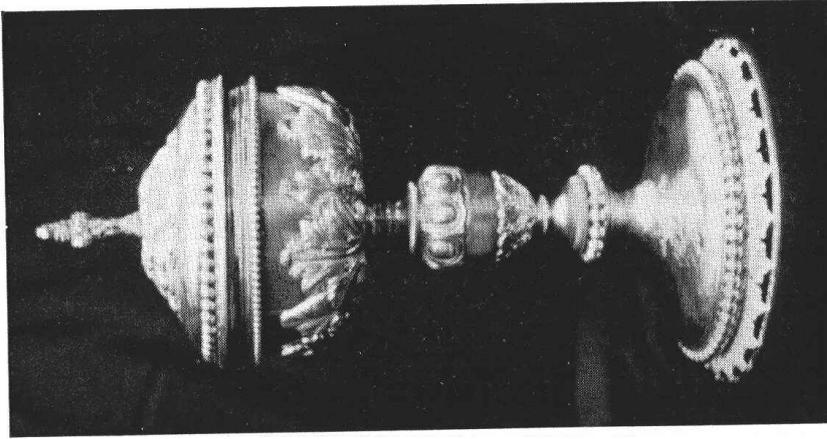
MONCONTOUR Calice fin XVII<sup>e</sup> s.  
par Louis Restif  
(Communauté des Dames  
de St-Thomas de Villeneuve)



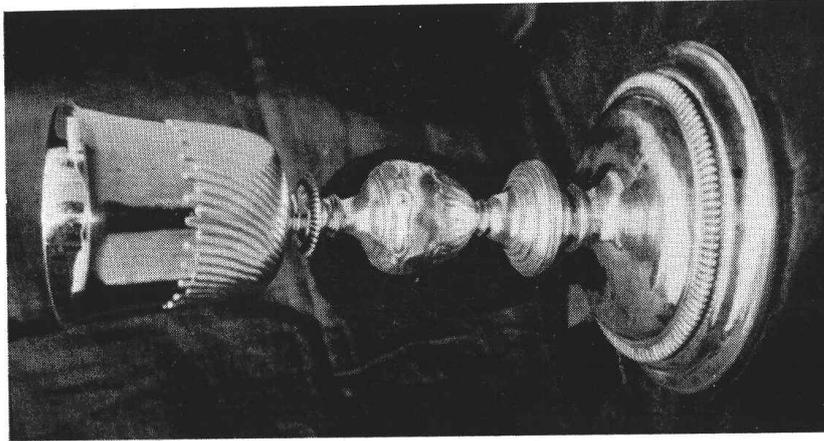
TREGLAMUS  
Reliquaire  
de saint Blaise  
XVI<sup>e</sup> siècle



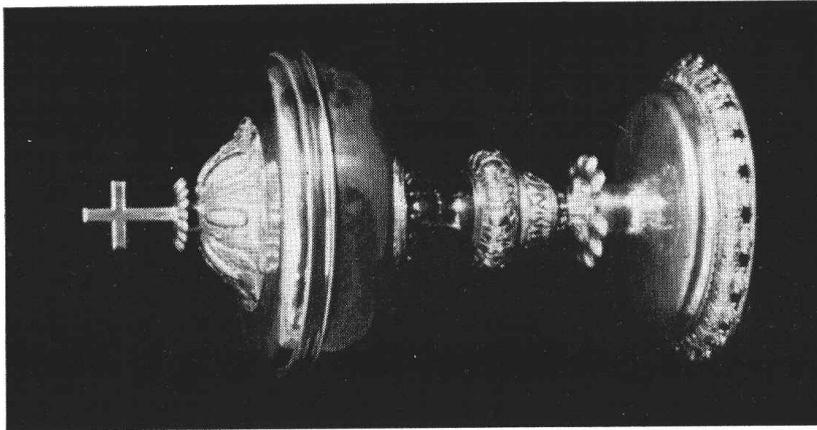
TREBRIVAN  
Calice XVII<sup>e</sup> s.  
par François Duval  
(Clichés R. C.)



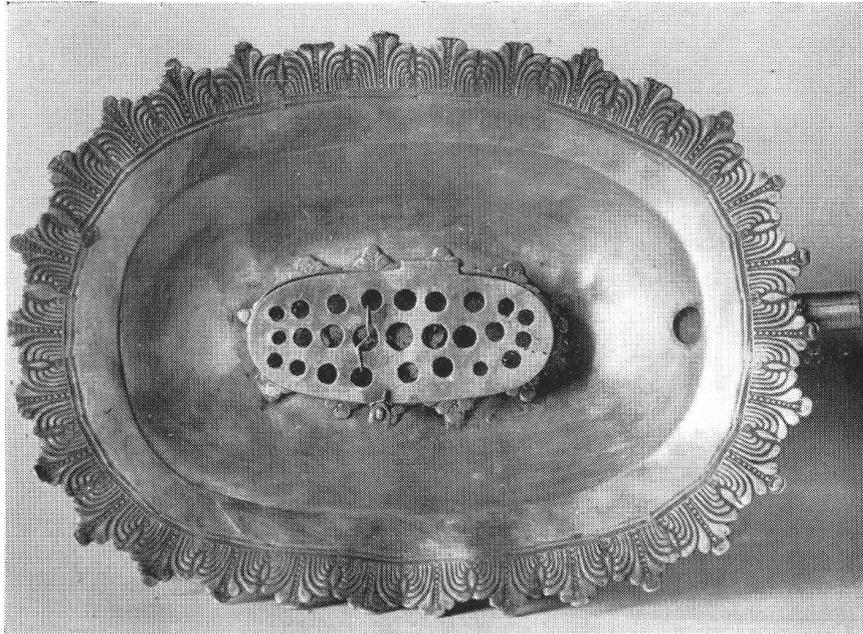
LANNION Ciboire fin XVII<sup>e</sup> s.  
par Guillaume Jacob  
(Communauté des  
Dames Augustines)



CREHEN  
Calice du milieu  
du XVIII<sup>e</sup> siècle  
par Guillaume Loir



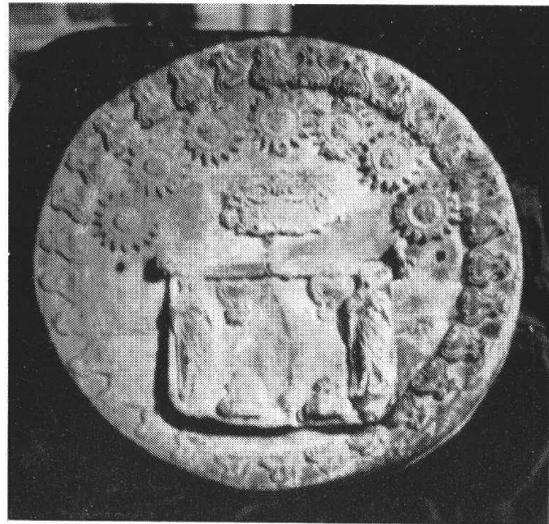
MONCONTOUR  
Ciboire par  
Louis Restif, 1697  
(Clichés R. C.)



PLOUGRESCANT. — Plat reliquaire par Raoul Clemot, 1647



LANNION. — Encensoir  
xviii<sup>e</sup> siècle  
(Communauté des Dames  
Augustines)



BUHULIEN. — Couvercle de  
cuve baptismale en plomb  
xvii<sup>e</sup> siècle

(Clichés R. C.)

le poinçon I et I séparés par une hermine avec G en pointe de Jean-Jacques Gravelle de Nantes (*id.*).

Croix processionnelle, sans poinçon (*id.*).

Autre croix processionnelle à clochettes. Sur l'un des bras, poinçon de décharge : une couronne ; sur la douille, poinçon de la généralité de Nantes, 1781 à la Révolution ; et poinçon de jurande de Nantes : une pique avec millésime 84 (*id.*).

CALANHEL. — Petit calice en argent de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle portant l'inscription : A SAINT MAUR F.R. Il porte le poinçon de l'orfèvre angevin René Bouffard et la lettre I de 1661-1662 (renseignement dû à M<sup>lle</sup> Jacob).

CALLAC. — Calice et patène du XVII<sup>e</sup> s., portant sur les deux pièces le poinçon de Nantes : hermine passante avec les lettres N et E, et le poinçon F.M. séparés par une hermine de l'orfèvre François Ménard. Le calice porte l'inscription : POUR LA CHAPELLE DE S. SERVES AN LA P(aroisse) DE DUOT QELAN (Saint-Servais était autrefois en Duault-Quelen). — Un calice très semblable se trouve à Carentoir avec le même poinçon de maître et le poinçon de Nantes, hermine passante et les lettres N et B (renseignement de M. Thomas-Lacroix).

CARNOËT. — Ciboire de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. portant comme poinçon de maître M.H. séparées par une hermine couronnée, et autre poinçon B surmonté d'une fleur de lys ; sans doute poinçon morlaisien.

CAUREL. — Calice dont la coupe du XVIII<sup>e</sup> s. porte le poinçon de l'orfèvre briochin Louis Restif.

COETMIEUX. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. Il porte deux poinçons : l'un hermine passante de Rennes, l'autre, poinçon du maître P.R. dans un cadre.

COHINIAC. — Calice en argent de la fin du XVII<sup>e</sup> s. avec sous le pied l'inscription : DONNE PAR ECUYER FIACRE ROUSSEL. Il porte trois poinçons : celui de la généralité de Rennes 1698-1703, le poinçon de l'orfèvre Pierre Boullemer et la lettre C avec hermine de 1698-1700.

CORLAY. — Calice en argent de la fin du XVII<sup>e</sup> s., avec sa patène. Il porte trois poinçons : 1<sup>o</sup> poinçon de maître lettres I et B séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys, couronnées avec deux points de remède et tiges fleuries à l'entour, même poinçon à Saint-Launeuc, poinçon probable de l'orfèvre Jean Buchet.

2<sup>o</sup> Lettres R couronnée avec fleur de lys au-dessous (vers 1686).

3° Point surmonté d'une couronne fermée (pièce signalée par M. Thomas-Lacroix qui nous a aimablement envoyé la photographie et celle des poinçons).

Calice en argent du XVIII<sup>e</sup> s. avec le poinçon de Paris pour 1780-1789 et le poinçon du maître-orfèvre Jean-Jacques Dubos (renseignement de M. Thomas-Lacroix).

Ciboire de la fin du XVIII<sup>e</sup> s., sous la base poinçon de Rennes (M. Thomas-Lacroix).

CREHEN. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. décoré d'un écu gravé : fasce chargée d'un cœur accompagnée en chef de deux étoiles à cinq branches et en pointe d'une rose (de la Coste ?). Il porte le poinçon F.B. du maître orfèvre Fleury Boulemer, que l'on retrouve notamment à Plédran et la lettre V couronnée paraissant indiquer 1663-1664.

Autre calice du milieu du XVIII<sup>e</sup> s. portant le poinçon de l'orfèvre parisien Guillaume Loir, et le poinçon des fermiers généraux pour Paris de 1738-1744. C'est là une pièce tout à fait remarquable.

DINAN (*Communauté des dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve*).

— Calice de la fin du XVI<sup>e</sup> s. avec nœud à boutons, coupe et pied décorés de flammes. Il porte sous le pied l'inscription : † IANNE MAROT FILLE DE CHARLES M A DONNE A LA MAISON DIEU 1594. Poinçon de maître incomplet : deux lettres séparées par une hermine couronnée, la première étant un G.

DUALT. — Bras-Reliquaire de saint Jean de la fin du XVI<sup>e</sup> s., sans poinçon. Il provient de la chapelle de Landugen.

ERQUY. — Calice fin XVIII<sup>e</sup> s. portant l'inscription suivante : CALICE VENDU AU C(itoien) J. PASTUREL PAR LE C(itoien) DESURY ORFEVRE L AN 1794.

ETABLES. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. ; pas de poinçon.

Autre calice du XVIII<sup>e</sup> s., sans poinçon, mais avec l'inscription : JE SUIS A MESSIRE JEAN-BAP<sup>te</sup> ALAIN FICHU JUIN 1769. La patène porte le poinçon de l'orfèvre malouin Mathieu-François Oudoore et la lettre M couronnée.

GOUAREC. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s., avec pied à palmettes ajourées. Il porte deux poinçons. L'un comprend les deux lettres R et D couronnées et séparées par un point, l'autre les lettres R inversée et P accolées et couronnées. Ce dernier poinçon se retrouve sur le ciboire de Saint-Gelven avec poinçon de la Communauté de Rennes.

Autre calice de la fin du XVII<sup>e</sup> s. avec poinçon S<sup>t</sup>B. et le poinçon de l'orfèvre briochin Louis Le Restif.

Ciboire en vermeil xvii<sup>e</sup> s. avec hermine passante surmontant la lettre K.

GOUDELIN. — Boîte aux saintes huiles avec quatre poinçons : celui de l'orfèvre morlaisien François de Saint-Aubin père ; poinçon de jurande de Morlaix E sur M de 1706, une couronne fermée comme poinçon de charge, un soleil couronné comme poinçon de décharge.

GUENROC. — Calice et patène des premières années du xviii<sup>e</sup> s., portant trois poinçons : poinçon de maître de Nicolas I<sup>er</sup> Boullemer, poinçon de charge de Rennes antérieur à 1698 ; lettre Z couronnée 1695. Un calice de Surzur de 1696 porte un poinçon identique de maître accompagné de la lettre A couronnée avec hermine au-dessous (renseignement de M. Thomas-Lacroix). On retrouve également le même poinçon à Saint-Glen.

Boîte aux saintes huiles xviii<sup>e</sup> s., trois poinçons : poinçon de maître C.A., lettre P couronnée et lettre L en majuscule anglaise.

GUINGAMP. — *Institution Notre-Dame* : Calice du xvii<sup>e</sup> s. avec poinçon de l'orfèvre morlaisien François Lapous et une inscription en partie effacée : FOURNI LE PRESENT GAL-LICE FAICT LAN 1630 A LA PAROISSE DE PLOUYE... LEGUE PAR OLLIVIER BARAZER. Il est à remarquer que ce beau calice est très précoce avec son pied à palmettes ajourées.

Ciboire du xvii<sup>e</sup> s. avec deux fois le poinçon d'un maître orfèvre non identifié : M et A entrelacées dans un cadre surmonté d'une fleur de lys et ayant une hermine en pointe. Il porte un beau pennon en bannière parti au I coupé de Quellenec et du Fou, au II coupé Tréanna et Simon et sur le tout en abîme trois têtes de loup, armes de Françoise Visdelou, fille aînée de n. et p. Gilles Visdelou et Françoise de Quellenec et épouse le 9 février 1622 de Guillaume de Tréanna fils aîné de Jacques de Tréanna et de Peronnelle Simon. On trouve le même poinçon sur un calice de Riec daté de 1660.

HAUT-CORLAY. — Ciboire du xvii<sup>e</sup> s., timbré des armes des La Rivière et portant l'inscription : V. ET. D. MI<sup>re</sup> ARTHUR GUILLAUME LE CHAPPELAIN RECTEUR DU HAUT COR-LAY 1676. Sous le pied, poinçon de maître en partie effacé : deux lettres, dont celle de gauche I, sont séparées par un coq surmonté d'une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède et ayant en pointe une hermine cantonnée de deux quinte-feuilles.

**HEMONSTOIR.** — Calice de la fin du XVIII<sup>e</sup> s., sans poinçon, mais portant l'inscription : LE CLEZIO (Recteur en 1780, il ne l'était plus en 1789). (Vendu récemment.)

**HENANBIHEN.** — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. portant trois poinçons : poinçon de charge de Paris, poinçon de maître non-identifié que l'on retrouve à Plédéliac : I et P séparées par une fleur de lys couronnée ; enfin lettre R couronnée.

**HENANSAL.** — Ciboire du XVII<sup>e</sup> s. sans poinçon. Il fut acheté en 1650 au maître orfèvre briochin Jean Le Restif.

Calice du XVII<sup>e</sup> s., traces de poinçon.

Autre calice et patène du XVII<sup>e</sup> s., poinçon de maître P.L. entrelacées entre deux palmes.

Croix processionnelle achetée à Paris en 1634. Elle porte l'inscription MESTRE IAN VILLART MA FAICT FAIRE CE — 1634, et trois poinçons : poinçon de maître : deux G affrontées et entrelacées surmontées d'une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède (Germain Guichard ?) ; un point surmonté d'une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède ; enfin la lettre N couronnée. La croix de Saint-Gouéno est identique.

Coquille de baptême achetée à Rennes en 1749, sans poinçon. C'est l'une des plus élégantes de Bretagne.

Encensoir acheté en 1740 à François Cardin, orfèvre à Lamballe. Il porte comme marque d'orfèvre les lettres P.H. séparées par une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède, poinçon que l'on retrouve à Meslin et comme contremarque un L inversé et couronné avec étoile (Vitré ?).

Navette et cuiller portant le même poinçon.

**HENGOAT.** — Bras-reliquaire de saint Maudez avec inscriptions en lettres gothiques sur le bras et sur les deux cadres entourant les reliques. L'une porte : ANNO M QUINQUAGESIMO QUAD C IIII (1544)... J L'ARTHUR RECTEUR, l'autre... OPUS RIMANT. Ce reliquaire, qui figurait dans l'inventaire du 19 octobre 1792, des objets à adresser au district, fut subtilisé et caché.

**JUGON.** — Boîte aux saintes huiles en étain du début du XVII<sup>e</sup> s. A l'intérieur, deux ampoules en argent avec poinçon J.G. séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée et deux grains de remède. Sur le fond : L'ECOUET (Lescoet-Jugon).

**LAMBALLE.** — *Eglise Saint-Jean* : Calice du début du XVIII<sup>e</sup> s. avec pied à palmettes ajourées mais tardives. La coupe et

le pied sont ornés de différentes scènes, le nœud de fruits ; traces de poinçons.

Autre calice en argent doré de la même époque ; traces de poinçon

*Eglise Saint-Martin* : Calice du XVIII<sup>e</sup> s., très pur de lignes. Il porte trois poinçons : poinçon de maître, lettres P et I séparées par une fleur de lys couronnée, R en pointe ; autre poinçon usé en partie R S H avec couronne ; autre, agneau surmonté d'une fleur de lys. Ce calice porte l'inscription manifestement postérieure : L'AB. DE LA MOTTE-ROUGE CHAN(oine) DE S<sup>t</sup>BRIEUC DESSERVANT S<sup>t</sup>MARTIN 1807.

LANDEBAERON. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s., sans poinçon. Il porte une inscription : Y. GODEST Pr<sup>e</sup> EN 1790 faite assez grossièrement, certainement pour en éviter la réquisition.

LANDEHEN. — Élégante tasse de baptême en argent de la fin du XVIII<sup>e</sup> s. avec légères traces de poinçon.

LANGAST. — Calice fin du XVII<sup>e</sup> s. portant trois poinçons : l'un poinçon de charge de Rennes le second poinçon de l'orfèvre Nicolas II Boullemer, le troisième C couronné et hermine, poinçon de jurande de 1698-1699.

LANMODEZ. — Ciboire du XVIII<sup>e</sup> s. portant deux poinçons : l'un L.B séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée, poinçon de l'orfèvre rennais Louis Le Basteur ; autre V avec couronne indiquant l'année 1733-34.

LANNION. — *Communauté des dames Augustines* : Calice aux armes de messire Corentin de Kermeno, s. de Plivern et fondateur du couvent. Poinçon G.I, second poinçon de l'orfèvre parisien Guillaume Jacob ; poinçon de charge Paris 1698-1703 ; lettre date F couronnée 1699-1700.

Ciboire aux mêmes armes, sans poinçon, mais certainement du même orfèvre.

Burettes avec poinçon de Guillaume Jacob.

Plateau aux armes de Kermeno avec deux poinçons : A couronné au centre de trois fleurs de lys, poinçon des fermiers généraux de 1672-1680 ; poinçon de maître P.I. séparées par une quintefeuille surmontée d'une fleur de lys.

Clochette aux armes du fondateur, sans poinçon.

Calice de la fin du XVII<sup>e</sup> s. avec deux poinçons : l'un de maître : P.R séparées par un meuble non distinct (hermine ?) surmonté d'une fleur de lys couronnée ; l'autre lettre V.

Autre calice du XVIII<sup>e</sup> s. portant trois poinçons : poinçon

- de l'orfèvre morlaisien Jacques-Pierre Langlois, autre lettré-date P avec hermine de 1769 ; autre pélican.
- Encensoir en argent du XVIII<sup>e</sup> s., sans poinçon de maître mais portant les lettres Z et Q 1770.
- LANVELLEC. — Calice du XVIII<sup>e</sup> s. portant le poinçon de l'orfèvre morlaisien Jacques-Pierre Langlois et l'inscription : A LA CHAPELLE N.D. DE PITIE DE LANCARRE.
- LE GOURAY. — *Chapelle privée de la Motte-Basse* : Calice de l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> s. ; traces de poinçons ne paraissant pas d'un orfèvre breton.
- LOCARN. — Chef-Reliquaire de saint Hernin avec trois fois répété les initiales gothiques i.d., sans doute de l'orfèvre trégorois Jean Dieu.
- Bras-reliquaire de saint Hernin, xv<sup>e</sup> s. sans poinçon.
- Croix processionnelle à contrecourbe, nœud à double lanterne et bras terminés par des boules à godrons, fin XVI<sup>e</sup> s. ou premières années XVII<sup>e</sup> s., sans poinçon.
- Calice et patène du XVII<sup>e</sup> s., avec, sur les deux pièces, poinçon de maître portant en fasce les trois lettres F.L.B., la lettre L sur la pointe d'une épée surmontée d'une fleur de lys couronnée (François Le Bret ?).
- LOGUIVY-LEZ-LANNION. — Bras-reliquaire de saint Ivy du XVII<sup>e</sup> s., sans poinçon, mais avec armoiries pleines des Kerguezay de Kergomar.
- LOUDEAC. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. avec la coupe refaite. Il ne porte pas de poinçon de maître, mais le poinçon de Rennes, hermine passante R/K.
- Autre calice du XVIII<sup>e</sup> s. avec poinçon de maître F.L.G.
- MAEL-CARHAIX. — Calice du début du XVIII<sup>e</sup> s. avec poinçon du maître orfèvre morlaisien Guillaume Le Roy et poinçon-date de Morlaix E M de 1706.
- MAEL-PESTIVIEN. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. portant le poinçon de la communauté de Rennes, la lettré-date T et un poinçon de maître orfèvre très effacé.
- MANTALLOT. — Reliquaire de saint Yves en forme de pupitre dès toutes premières années du XVI<sup>e</sup> s. Il porte en lettres gothiques les inscriptions : « P. DU TERTRE, RECTEUR » et « POUR L'EGLISE DE ME(N)TAL LOUET ». En 1744 l'on y plaça des reliques de saint Justin et de saint Verecunde apportées de Rome en 1730.
- MATIGNON. — Custode du XVIII<sup>e</sup> s. avec inscription : DE SAINT BRIEUC, pas de poinçon.
- MEAUGON (LA). — Calice du XVIII<sup>e</sup> s. portant trois poinçons :

poinçon de Saint-Malo, poinçon de maître P.V. séparées par une hermine, fleur de lys couronnée et deux grains de remède, poinçon de Pierre de Saint-Verguet, lettre-date M avec 9 et couronne, 1718.

MESLIN. — Ciboire de la fin du XVIII<sup>e</sup> s. portant trois poinçons et la trace d'un quatrième : poinçon de charge de la généralité de Rennes pour 1780-1789 ; sur la coupe et caché par la fausse coupe poinçon R.D séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède de Romain Desury ; sur la fausse coupe : pichet.

Calice et patène de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. Il porte le poinçon de l'orfèvre briochin Louis Le Restif. Il est décoré des armes écartelées des Sauvaget et Cybouault, armés de Charles Sauvaget, baron des Clos et de sa femme Magdeleine Cybouault de la maison de Pinieuc.

Croix d'autel en argent, avec poinçon de Paris 1682-1683 et poinçon de maître : lettres P.P séparées par un croissant surmonté d'une hermine couronnée avec deux grains de remède (Philippe Pijart ?). Elle porte l'inscription : POUR LE SERVICE ET DECORATION DE L'AUTEL DE MESLIN EN BRETAGNE.

Ostensoir en argent du type italien à deux angelots du XVII<sup>e</sup> s., sans poinçon, il porte l'inscription : MESLIN 1644 M.M. DOURXIGNE TREZORIER.

Navette à encens portant la date de 1725 et comme poinçon de maître les lettres P et H séparées par une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède.

Tasse pour le baptême avec long bec, traces de poinçon.

MONCONTOUR. — *Eglise* : Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s., poinçon de maître effacé, poinçon de Paris 1682-1683.

Ciboire portant le poinçon de l'orfèvre briochin Louis Le Restif et le poinçon date de 1697.

*Communauté des dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve.*

*Hôpital* : Calice de la fin du XVII<sup>e</sup> s. avec poinçon de Louis Le Restif et poinçon date de 1697.

MORIEUX. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s., pied refait avec un pied du début du XIX<sup>e</sup> s. à l'exception de la bordure de palmettes ajourées ; deux poinçons : poinçon de maître, P et G séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée et M minuscule en pointe, sans doute poinçon de Paul Le Goff ; autre poinçon, colonne (Morlaix 1784-1789).

MOUSTERU. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. ; poinçon

d'un orfèvre angevin R.N. Il est timbré des armes mi parti à dix billettes, qui est de l'Isle en Moustereu, et d'un croissant (Le Vicomte ?).

NOYAL. — Calice du XVIII<sup>e</sup> s. portant le poinçon de Nantes 1762-1769 et celui de Marguerite Giraudeau, veuve d'Etienne Mercier.

PEDERNEC. — Burettes et plateau portant les poinçons de Morlaix 1701 et de l'orfèvre morlaisien François I<sup>er</sup> de Saint-Aubin.

PERROS-GUIREC. — Calice du début du XVIII<sup>e</sup> s. portant les poinçons de Morlaix 1706 et du maître orfèvre morlaisien Thomas Maillard.

PLAINTEL. — Calice et patène du XVII<sup>e</sup> s., poinçon D.H. (David Held ?).

Autre calice et patène du XVII<sup>e</sup> s., poinçon I.D. (Jean Drouais ?).

Autre calice du XVIII<sup>e</sup> s. avec poinçon de l'orfèvre brestois Pierre-Guillaume Rahier.

Custode, sans poinçon, mais avec l'inscription : M. FRERE RECTEUR 1770.

PLEDELIAC. — *Eglise* : Calice et patène du milieu du XVII<sup>e</sup> s., avec poinçon de Nantes et poinçon I.B. séparées par une hermine couronnée et avec croissant en pointe, poinçon identique à ceux de Trédrez et de Ploërmel (Morbihan).

*Chapelle du Saint-Esprit* : calice parisien du XVII<sup>e</sup> s. ; poinçon identique à celui d'Hénanbihen I.P. séparées par une fleur de lys couronnée.

Lampe de sanctuaire en argent, XVIII<sup>e</sup> s.

PLEDRAN. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. avec poinçon du maître orfèvre nantais Fleury Boullemer.

PLEGUIEN. — Calice en argent doré du XVIII<sup>e</sup> s., traces de poinçon.

PLEHEREL. — Calice de la fin du XVI<sup>e</sup> s., avec nœud à boutons, coupe et pied décorés de flammes et fleurs de lys. Il porte deux poinçons : l'un, poinçon de maître, H.A. séparées par un lion passant surmonté d'une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède ; l'autre, la lettre G couronnée (Caen ?).

PLÉLO. — Croix processionnelle du XVIII<sup>e</sup> s., trois poinçons : poinçon de maître incomplet, lettres A et C séparées par une fleur de lys ; poinçon de décharge, un dauphin (Saint-Malo vers 1740 ?) ; lettre Z.

PLÉNÉE-JUGON. — Reliquaire du XVI<sup>e</sup> s., sans poinçon, mais avec longue inscription : AN LAN 1579 IAN SAUVAGET ECUIER

SIEUR DE LA TOUGEE (Touche) ET IAN VOLANT SIEUR DU TERTRE METRE IAN ABAUT SIEUR DE LA HAUTIERE POUR LES PRESTRES MESTRE I BERTHELEU ET DON IAN LE FEBVRE ET DON I GALLON ET LE DIAN ETOENT TRESORIES QUI ONT FAICT FEIRE SE RELIQU(URE) S. LE FEVRE ET I CHEVALIER AMAURI MICHEL, avec, tracée à la pointe, marque G.H.

PLÉRIN. — Calice du XVII<sup>e</sup> s. avec poinçon de l'orfèvre briochin Louis Restif et autre poinçon : lettre B couronnée accostée de deux fleurs de lys et hermine en pointe.

Autre calice du XVII<sup>e</sup> s. avec comme poinçon de maître C.G. séparées par un meuble usé surmonté d'une fleur de lys couronnée, et, autre poinçon V couronnée.

Autre calice (servant à Saint-Eloy) de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. Il porte trois poinçons : poinçon de maître I.G. séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée avec deux tulipes ; autre poinçon, 9 couronné cantonné de trois fleurs de lys, poinçon de marque de Rennes vers 1674-1690 ; lettre R couronnée, poinçon de jurande 1686-1697.

PLESIDY. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. : poinçon de l'orfèvre morlaisien Olivier Le Roy et lettre A couronnée.

PLESTAN. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s., sans poinçon. Très semblable comme facture à ceux de Moncontour et de Plérin dus à Louis Restif. Il semble que ce soit une œuvre de cet orfèvre. La patène est du XIX<sup>e</sup> s. ; mais, dans la paroisse voisine de Tramain, existe une patène avec poinçon de Louis Restif provenant sans doute de ce calice.

PLEUBIHAN. — Reliquaire du XVI<sup>e</sup> s. des reliques réputées de saint Gonéry et de saint Vincent Ferrier. C'est un pupitre octogonal irrégulier, avec quatre côtés plus petits, et décoré de plaques d'argent sur bois. Il ne porte aucun poinçon.

PLEUMEUR-BODOU. — Calice du début du XVIII<sup>e</sup> s. portant l'inscription S<sup>t</sup>TUZEC 1716. De forme très élégante, il ne porte aucun poinçon de maître, mais sur le pied, la lettre G couronnée correspondant à l'année 1706-1707. La patène porte le poinçon de charge de Rennes et le poinçon C.C.

PLEUMEUR-GAUTIER. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s., traces de poinçon. Très sobre, mais très élégant, il a le pied décoré de palmettes ajourées et le nœud orné seulement en haut et en bas de feuilles accolées.

PLEVEN. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. avec deux poinçons dont celui de maître en partie effacé. On y distingue les lettres T.P. séparées par une fleur de lys cou-

ronnée, œuvre probable de l'orfèvre malouin Thomas Piglier. Le poinçon de marque est un soleil surmonté de la lettre M couronnée et cantonnée à gauche d'une hermine, à droite d'un 9.

PLOUAGAT. — Ampoules aux saintes huiles avec poinçon de Louis Restif et poinçon avec croix pattée surmontée d'une couronne royale.

PLOUARET. — Calice de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> s., traces de poinçons.

Calice de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Il porte trois poinçons : poinçon de maître I.A. séparées par une clef couronnée, œuvre du maître orfèvre angevin Jean Amyrault, lettre-date I couronné 1715, autre B.

Plateau de quête, décor Louis XVI, poinçon de Paris 1785-1786.

PLOUBALAY. — Calice et patène du début du xvi<sup>e</sup> s., nœud à boutons. Les deux objets portent le poinçon de Saint-Malo et le poinçon du maître I.P. non-identifié.

Autre calice du début du xviii<sup>e</sup> s. portant le poinçon en partie effacé de l'orfèvre rennais Jean-Baptiste Boullemer, le poinçon de communauté de Rennes et la lettre T encadrée de deux hermines. Il est décoré d'un pennon supporté par deux lions au I d'Acigné, au II lion couronné, au III chevron accompagné de 3 têtes de léopards (Boiséon), au IV dix étoiles (Saint-Méloir ou Kerveno), sur le tout armes des Gouyon.

Autre calice du xviii<sup>e</sup> siècle portant trois poinçons : 1<sup>o</sup> poinçon de Saint-Malo 1733 ; 2<sup>o</sup> la marque de garantie de Saint-Malo, ancre accostée d'une fleur de lys et d'une hermine ; 3<sup>o</sup> poinçon de l'orfèvre malouin Didier Fage.

PLOUBEZRE. — *Chapelle de Kerfaoues* : Lampe de sanctuaire xvii<sup>e</sup> s.

PLOUEC. — Calice du xvii<sup>e</sup> s., pied à palmettes ajourées, nœud décoré de têtes d'angelots finement ciselées, coupe refaite. Il porte l'inscription : POUR S<sup>t</sup>JORANT A PLOUEC 1643 ; et, comme poinçon, les deux initiales J.T. de l'orfèvre morlaisien Jean Trocler.

PLOUER. — Calice du début du xviii<sup>e</sup> s. d'une très belle exécution. Il porte trois poinçons : la marque de Saint-Malo pour 1700-1712, le poinçon C.L.S. avec fleur de lys couronnée de l'orfèvre malouin Charles Lossieux s. des Saudraies, et une fleur de lys surmontant un petit ornement comme poinçon de charge. La patène, qui n'appartient pas à ce calice, porte

les initiales N.T. séparées par une fleur de lys et aucun poinçon de communauté.

**PLOUFRAGAN.** — Calice en argent du XVIII<sup>e</sup> s., coupe refaite, aucun poinçon.

**PLOUGRAS.** — Châsse-reliquaire du XV<sup>e</sup> s. portant en lettres gothiques l'inscription : L'AN M CCCC L VIII M.J. LE JE(U)NE P(er)SON(n)E de PLOE † PO(u)R LORS FUST FAITE CESTE RELIQUERE. Elle ne porte aucun poinçon.

**PLOUGRESCANT.** — Bassin-reliquaire portant le poinçon de l'orfèvre lannionais Raoul Clemot (marché de 1647). Ces reliques furent sauvées par les acquéreurs de la chapelle Saint-Gonéry : François Le Quellenec, maire de Plougrescant, Guillaume Adam, maire de Plouguiel et Guillaume Trémel, cultivateur à Plougrescant.

**PLOUGUENAST.** — Calice du début du XVIII<sup>e</sup> s. avec deux poinçons : celui de l'orfèvre rennais Nicolas Frémont ; et, comme poinçon de charge, un point surmonté d'une fleur de lys couronnée et accostée de deux étoiles.

Boîte aux saintes huiles portant le poinçon de Saint-Malo, bateau et lettre K (1772-1774), le poinçon de communauté de Rennes 1774-1780, et le poinçon de l'orfèvre malouin André Audouard. Inscription : PLOUGUENAST L AN 1775.

**PLOUNEZ.** — Reliquaire en forme de pupitre supporté par des lions. Il porte l'inscription : M. J. DU DRESNAY CHANOINE DE TREGUIER ET RECTEUR DE PLOENEZ DONA CESTE CHASSE RELICQUAIRE A LA CHAPELLE DE KERMAUDEZ EN LA PAROISSE DE PLOENEZ L AN MILL CINQ CENTZ PRIEZ DIEU POUR LUI. Pas de poinçon.

Calice du début du XVIII<sup>e</sup> s. portant le poinçon de l'orfèvre parisien J.-B. Loir ; poinçon de charge de Paris pour 1703-1713 (A traversant une couronne) et lettre L couronnée, lettre-date de 1703-1704. Une inscription indique qu'il appartient à l'évêque constitutionnel Jacob.

**PLOURACH.** — Reliquaire pédiculé, porté par des lions, du début du XVI<sup>e</sup> s. Il ne s'y voit aucun poinçon mais les armes de Jean Droniou et Marguerite de Coëtgourheden mentionnés en 1507.

Calice et patène du milieu du XVI<sup>e</sup> s. avec nœud en lanterne. Il porte les poinçons de Morlaix et de l'orfèvre morlaisien Yves Donné.

Autre calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s., portant un poinçon incomplet G.L., probablement de l'orfèvre morlai-

sien Guillaume Le Roy. La patène avec couronnement de la Vierge n'appartient pas au calice.

PLOURHAN. — Calice des premières années du XVIII<sup>e</sup> s. Il ne porte aucun poinçon, mais est timbré des armes de Gabriel du Boisgelin marquis de Cucé et de sa femme Anne de la Bourdonnaye surmontées du manteau et de la couronne, emblèmes des présidents au Parlement. Or Gabriel du Boisgelin succéda comme président à son père en 1687 et résigna en faveur de son fils en 1729 ; et d'autre part il hérita de son père la seigneurie de Buhen en 1701. Le calice date donc entre 1701 et 1729, vraisemblablement plus près par son style de la première date.

PLOUVARA. — Calice de la fin du XVII<sup>e</sup> s., traces de poinçon.

PLUSQUELEC. — Calice du début du XVII<sup>e</sup> s. portant le poinçon de l'orfèvre morlaisien Alain Trocler.

Ciboire de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. avec poinçon de l'orfèvre morlaisien Olivier Le Roy.

PLUSSULIEN. — Croix du XVII<sup>e</sup> s. portant le poinçon L.P., œuvre probable de l'orfèvre guingampais Louis Piguelier.

Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. portant comme poinçon les initiales G.P. séparées par un cœur surmonté d'une fleur de lys couronnée et ayant au-dessous un croissant, poinçon non identifié ; autre poinçon lettre R couronnée.

Autre calice de la même époque portant deux poinçons incomplets : l'un porte l'initiale P séparée d'une autre lettre effacée par une quintefeuille surmontée d'une fleur de lys couronnée. Sur la coupe poinçon également incomplet, A et lettre effacée surmontées d'une fleur de lys.

Autre calice, début du XVIII<sup>e</sup> s. sans aucun poinçon.

Patène représentant la Déposition de Croix avec poinçon de maître N.D. séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède.

Autre patène avec figure du Christ au centre, poinçon incomplet, lettre P.

QUIMPER-GUÉZENNEC. — Calice du XVII<sup>e</sup> s. avec poinçon incomplet.

Vierge en argent fin XVII<sup>e</sup> s. sans poinçon.

QUEMPERVEN. — Reliquaire quadrilobé XV<sup>e</sup> s., feuilles d'argent sur bois, sans poinçon.

Calice de la fin du XVIII<sup>e</sup> s., voir Saint-Brieuc (séminaire).

ROSTRENEC. — Paire de flambeaux du XVIII<sup>e</sup> s. portant trois poinçons : poinçon de maître formé des lettres D.L. et S en pointe, surmontées d'une tête de licorne couronnée,

œuvre de l'orfèvre laudinois Daniel Saint (renseignement de M<sup>lle</sup> Solange Brault). Les deux autres poinçons portent respectivement les lettres A et H couronnées qui correspondent à Saint-Lô aux années 1740-1750 (même source).

RUNAN. — Calice du début du XVIII<sup>e</sup> s. portant le poinçon de l'orfèvre morlaisien François I<sup>er</sup> de Saint-Aubin et la marque de Morlaix E sur M correspondant à 1706. Il porte l'inscription : DONNE A LA CHAPELLE DE S' SEBASTIEN DE K(er)VEN PAR MESSIRE CORENTIN LE DALL DE TROMELIN ABBE DE MUREAU GRAND ARCHIDIACRE CHAN. VIC. GEN. DE TREGUIER.

Boîte aux saintes huiles portant deux fois le poinçon de François I<sup>er</sup> de Saint-Aubin, le même poinçon de Morlaix 1706 et un quatrième poinçon : un point couronné.

SAINT-AARON. — Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. portant cinq poinçons sur le pied dont quatre répétés sur la coupe. Ils paraissent étrangers à la Bretagne. Poinçon de maître : initiales C.P. séparées par un vase d'où partent quatre fleurs et au-dessus fleur de lys couronnée ; autre formé d'un 8 surmonté d'un soleil ; autre T surmonté d'une couronne fermée ; autre, lettre R ; autre D surmontée d'une clef horizontale surmontée elle-même d'une fleur de lys.

SAINT-BRIEUC. — *Cathédrale* : Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s., très malencontreusement restauré, sans poinçon.

Calice appartenant en propre à M. l'archiprêtre, du début du XVIII<sup>e</sup> s., sans poinçon.

*Saint-Guillaume*. — Croix processionnelle en argent du XVII<sup>e</sup> siècle, pas de poinçon.

*Saint-Michel* : Calice époque Louis XV, sans poinçon.

*Séminaire* : Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. provenant de Plélan-le-Petit, sans poinçon.

Autre calice du XVII<sup>e</sup> s. provenant de Saint-Igneuc. Il porte deux poinçons : celui de la communauté de Rennes, hermine passante avec les lettres R et M et le poinçon de l'orfèvre, initiales M.B. dans un cadre (Michel Buchet ?).

Autre calice de la fin du XVIII<sup>e</sup> s., provenant de Quemperven et portant dans un losange les initiales F.G. (François Girard ?).

*Collection Desury* : Custode de la fin du XVII<sup>e</sup> s., portant le poinçon de l'orfèvre morlaisien Thomas Maillard.

SAINT-DENOUAL. — Calice et patène de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. Il porte quatre poinçons : poinçon de charge des fermiers généraux 1672-1680 ; le premier poinçon du maître orfèvre parisien Guillaume Jacob et le poinçon-date H cou-

ronnée 1676-1677 et enfin la lettre C surmontée d'une fleur de lys. Sur le pied, armoiries des du Breil du Guilier (3 gresliers). La patène, très belle, représente la Résurrection de N.-S., inspirée de l'estampe de Dürer.

Autre calice de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> s., traces de poinçons illisibles. Sur la coupe, lettre-date V surmontée d'une hermine et couronne, Rennes 1689-90, et sur le pied trois lettres L.V.G. séparées par deux étoiles. Le calice offre une très grande ressemblance avec ceux de l'atelier Boullemer.

**SAINT-GLEN.** — Croix processionnelle du début du xvii<sup>e</sup> s., faite de plaques d'argent décorées et clouées sur bois ; elle ne porte aucun poinçon. Suivant le registre de paroisse, elle aurait été cachée pendant la Révolution, ainsi que les autres vases sacrés, dans une mare près le Bouillon-Martin.

Ciboire hétérogène avec pied en argent et coupe en cuivre argenté et doré à l'intérieur. Le pied porte l'inscription : M. I. GASPAILLAR. R. (Jean Gaspailart fut recteur de 1660 à 1705) et trois poinçons : celui de la communauté de Rennes, trois fleurs de lys encadrant le chiffre 9, couronné et accosté de deux étoiles ; autre portant comme initiales R renversée et P, couronnées, poinçon que l'on retrouve à Gouarec ; enfin autre : lettres M et B séparées par une hermine.

Calice de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> s., coupe refaite, pas de poinçon.

Autre calice du début du xviii<sup>e</sup> s., avec, sur le calice et la patène, le poinçon de l'orfèvre rennais Nicolas I<sup>er</sup> Boullemer et autre poinçon du sous-fermier Louis Le Basteur à partir de 1708.

**SAINT-GOUÉNO.** — Croix processionnelle du xvii<sup>e</sup> s. très semblable à celle de Hénansal ; les poinçons ont disparu lors d'une remise à neuf.

Encensoir de la première moitié du xviii<sup>e</sup> s. portant trois poinçons deux fois répétés : lettres I.V., une lance, une navette.

**SAINT-HERVÉ.** — Calice de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> s. portant quatre poinçons paraissant parisiens : poinçon A majuscule anglaise surmontée d'une couronne royale ; poinçon de maître, initiales P.D. séparées par un casque surmonté d'une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède (Pierre-François Delafond), poinçon de charge couronne fermée.

**SAINT-IGNEUC.** — Voir Saint-Brieuc (Séminaire).

**SAINT-JULIEN.** — Encensoir en argent du XVII<sup>e</sup> s. et navette en argent, sans poinçon mais avec armes gravées des du Gouray, seigneurs de la Coste.

Boîte aux saintes huiles, fin XVII<sup>e</sup> s., portant trois poinçons : celui de maître de l'orfèvre briochin Louis Restif ; autre une pomme ; autre roue à six rayons.

**SAINT-JUVAT.** — Calice du XVIII<sup>e</sup> s., avec têtes d'anges du décor très aplaties. Il porte le poinçon de Saint-Malo : bateau et lettre T 1730-1732, et le poinçon de l'orfèvre malouin Hugues Lossieux.

Autre calice fin XVII<sup>e</sup> s., sans poinçon de maître mais avec poinçon de charge : un point surmonté d'une fleur de lys couronnée.

Ciboire du XVII<sup>e</sup> s. Très belle œuvre portant comme poinçon de maître les initiales N.D. séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède et la lettre S couronnée.

Boîte aux saintes huiles avec inscription : S. JUVAT 1700 et le poinçon de l'orfèvre rennais Jacques Buchet, identique à celui de Lannilis. Elle fut donnée, suivant la tradition, par Charles de la Bourdonnaye et sa sœur Marie.

Coquille de baptême portant trois poinçons : poinçon de Rennes 1738-1750 ; autre poinçon A couronnée avec hermine en pointe, poinçon de Rennes 1742-1743 ; poinçon de maître : initiales P.R. séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée, œuvre probable de l'orfèvre rennais Pierre Robin.

**SAINT-LAUNEUC.** — Calice de la fin du XVII<sup>e</sup> s. portant trois poinçons :

1<sup>o</sup> Marque de Rennes.

2<sup>o</sup> Poinçon d'orfèvre : initiales I. et B. séparées d'une hermine surmontée d'une fleur de lys, couronnées avec deux points de remède et tiges fleuries à l'entour, même poinçon qu'à Corlay, poinçon probable de Jean Buchet.

3<sup>o</sup> Lette V couronnée avec hermine au centre (vers 1690).

Autre calice du XVIII<sup>e</sup> s. (Disparu récemment.)

**SAINT-LORMEL.** — Calice du début du XVIII<sup>e</sup> s. avec coupe refaite et ornements gravés et croix ajoutés au XIX<sup>e</sup> s., pas de poinçon.

**SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE.** — Calice de la fin du XVII<sup>e</sup> s. Poinçon de maître incomplet et ne paraissant pas d'un orfèvre breton, lettre-date Y.

**SAINT-NICODÈME.** — Calice du xvii<sup>e</sup> s. portant l'inscription « Ce calice appartient à S<sup>te</sup> Anne de Kerbournet » et trois poinçons : le 9 de Rennes, la lettre date H et un poinçon de maître, lettres I et I séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée (renseignement de M. Thomas-Lacroix).

**SAINT-QUAY-PORTRIEUX.** — Calice des toutes premières années du xviii<sup>e</sup> s. avec pied à palmettes ajourées. Poinçon paraissant d'Angers : lettres I et B séparées par une clef couronnée et accostée de deux petites fleurs de lys.

Autre calice, contemporain du précédent et portant le même poinçon. Il porte en plus le poinçon de Louis Restif sans doute comme marchand orfèvre ou contrôleur. En outre, il y a l'inscription : DONE PAR FRANCOIS ROLLAND A N<sup>tre</sup> DAME DE LA RONCE.

Autre calice contemporain des deux précédents, traces de poinçon.

Autre calice en vermeil, portant sous la bordure du pied l'inscription : † Chariss (im)<sup>o</sup> Franc (isc)<sup>o</sup> Mariae Vitel diocesis dolens(is) presb(iter)<sup>o</sup> Don(um) dedit Franc(isc)us Joseph(us) Episc(opus) Automarensis 1760. (Le donateur était François-Joseph Brunes de Montlouet, né à Plaine-Fougères, diocèse de Dol, le 16 octobre 1712, nommé à l'évêché de Saint-Omer en 1755, décédé à Compiègne le 23 août 1765.) Il porte trois poinçons : 1<sup>o</sup> le poinçon de Saint-Omer ; 2<sup>o</sup> le poinçon-date G couronné ; 3<sup>o</sup> le poinçon de maître, initiales A. et I. séparées par une merlette et couronnées et C. en pointe (probablement Carpentier).

**SERVEL.** — Calice du xvii<sup>e</sup> s. avec poinçon de maître incomplet : coq surmonté d'une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède sans initiales, et autre lettre H minuscule couronnée 1676.

Custode en argent, xviii<sup>e</sup> s., portant comme poinçon de maître les initiales I.C. séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys.

**SQUIFFIEC.** — Calice du xviii<sup>e</sup> s. de style très pur portant trois poinçons : 1<sup>o</sup> poinçon de la communauté de Rennes 1728-1730 ; 2<sup>o</sup> poinçon de charge et décharge de Rennes 1724-1732 ; 3<sup>o</sup> poinçon de maître I.L. séparées par une hermine couronnée avec deux grains de remède ; œuvre probable de Jean-Louis Laffon.

**TONQUEDEC.** — Coquille des fonts baptismaux début xviii<sup>e</sup> s. Elle porte trois poinçons : poinçon de maître, initiales I. et V. séparées par une fleur de lys couronnée avec deux grains

de remède et une étoile en pointe, poinçon probable de Jean Vallat ; un trèfle cantonné en chef de deux fleurs de lys et en pointe de deux hermines ; feuille tréflée couronnée et deux grains de remède.

TRAMAIN. — Patène fin XVII<sup>e</sup> s. avec deux poinçons : l'un incomplet, l'autre de Louis Restif.

TRERRIVAN. — Ciboire du début XVIII<sup>e</sup> s. portant le poinçon de jurande de Morlaix C sur M pour 1702-1703 ; le poinçon de l'orfèvre morlaisien François Duval et une couronne fermée comme poinçon de décharge.

Calice de la fin du XVII<sup>e</sup> s., sans poinçon de maître mais sans doute également de François Duval. Il porte le poinçon de décharge de Morlaix à partir de 1698 : un soleil avec deux points et couronne au-dessus.

TREBRY. — Calice et patène de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. Les deux pièces portent le poinçon de l'orfèvre briochin Louis Restif. La patène porte en outre le poinçon de la jurande de Rennes pour 1696-1697.

TREDIAS. — Calice du XVII<sup>e</sup> s. portant l'inscription : M. IAC. DOUDIN P<sup>r</sup> RECTEUR DE TREDIAYE 1650 et un poinçon de maître incomplet qui n'est pas de Bretagne.

TREDREZ. — Ciboire portant l'inscription : A SET IGNAS 1628 I.B.F. et comme poinçon de maître les initiales I.P. dans un cadre. Malgré sa date, il a encore un pied découpé très XVI<sup>e</sup> s. et sa coupe, très bombée, est presque sphérique.

Calice de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle avec poinçon I et B séparées par une hermine avec croissant en pointe et couronne en chef. C'est là un poinçon nantais que l'on retrouve notamment à Plédéliac. M. Thomas-Lacroix a bien voulu me signaler qu'il était répandu dans le Morbihan, notamment à Béganne, Limerzel, Ploërmel.

Autre calice du XVIII<sup>e</sup> s. portant trois poinçons : poinçon de la généralité de Rennes pour 1732-1738 ; autre de la jurande de Rennes pour 1732 : T avec hermine couronnée au-dessus ; poinçon de maître aux initiales I.P. séparées par hermine et fleur de lys couronnée, poinçon de l'orfèvre rennais Jacques Pigeon.

TREFUMEL. — Calice et patène de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. ne portant aucun poinçon mais les armoiries en alliance de Coëtquen et de Julienne de Beaumanoir, mariés par contrat du 18 octobre 1489.

TREGLAMUS. — Statuette-reliquaire en argent de saint Blaise de la fin du XVI<sup>e</sup> s., pas de poinçon ; une autre petite statuette

en argent de saint Blaise existait avant la Révolution aux Dominicains de Dinan (A.N.F. 19 601).

**TREGOMAR.** — Calice de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> s. ; poinçon de maître incomplet.

**TREGOMEUR.** — Calice du début du xviii<sup>e</sup> s. portant trois poinçons : celui de la jurande de Rennes 1723-1724, poinçon de charge, et poinçon du maître orfèvre rennais Joseph Cailleau.

**TREGON.** — Boîte aux saintes huiles en argent, sans poinçon mais portant l'inscription : **DONNE A L'EGLISE DE TREGON PAR M. FRERE R<sup>e</sup> LAN 1766.** Entre les 8 et 9 septembre 1758, l'église de Trégon fut entièrement pillée par les Anglais, le Saint Sacrement emporté et les fonts baptismaux brisés.

**TREGUIER.** — Cathédrale : Calice et patène du xvii<sup>e</sup> s. avec deux poinçons : poinçon de Paris 1669-1670 ; poinçon de l'orfèvre parisien Pierre Ledoux.

Autre calice et patène du début du xviii<sup>e</sup> s. vers 1717, avec trois poinçons : poinçon de l'orfèvre parisien Nicolas Lamiche, poinçon de charge d'Edme de Bonne, poinçon de décharge de Charles Cordu.

Autre calice de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> s. avec poinçon de l'orfèvre rennais Nicolas I<sup>er</sup> Boullemer.

Patène avec poinçon date de Morlaix pour 1750 et poinçon du maître morlaisien Mathurin Helies.

**TREMARGAT.** — Calice portant l'inscription **Y. ROT MORT LAN 1697** et poinçon de l'orfèvre briochin Louis Restif.

**TREVENEUC.** — Calice de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> s. ; traces de poinçon.

**TRIGAVOU.** — Buste reliquaire de sainte Brigitte portant trois poinçons, ceux de Saint-Malo, du sous-fermier René Bricoud et de l'orfèvre malouin Guillaume Hamon. Il fut donné en 1688 par Guyonne de Montboucher, marquise du Bois de la Motte et femme de Sébastien de Cahideuc, dont il porte les armes en alliance. Ce buste en argent fut caché pendant la Révolution au manoir de la Rougerais.

**TROQUERY.** — Custode sphérique du xvii<sup>e</sup> s. portant sur le couvercle I.H.S. et un poinçon de maître incomplet.

**UZEL.** — Calice du début du xviii<sup>e</sup> s. portant quatre poinçons : poinçon de jurande de Morlaix de 1706 ; poinçon de l'orfèvre morlaisien François Duval ; poinçon de charge, une couronne fermée, et poinçon de décharge un point couronné.

**VIEUX-BOURG-QUINTIN.** — Calice du xviii<sup>e</sup> s. portant trois poin-

çons : poinçon de la communauté de Rennes 1742-1760 ; poinçon de jurande de Rennes de 1742-1743 ; poinçon de maître de Marie Pluniant, veuve de Jean Lacerre.

VILDÉ-GUINGALAN. — Calice du XVIII<sup>e</sup> s., coupe refaite. Il porte trois poinçons : poinçon de la généralité de Rennes après 1703, poinçon de jurande de Rennes 1709-1710, poinçon de l'orfèvre rennais Jean-Baptiste Boullemer.

YVIGNAC. — Calice du début du XVIII<sup>e</sup> s. avec coupe refaite, pas de poinçon. Il porte une inscription en partie effacée : ...  
BOULLIE 1720.

#### OBJETS AUTRES DIGNES D'INTERET

ANDEL. — Croix d'autel en métal argenté XVII<sup>e</sup> s.

BRÉHAND-MONCONTOUR. — Aspergeoir en bronze avec l'inscription : IE SUIS POUR SERVIR A LA PAROISSE DE BREHAM 1651.

Plat de quête en étain avec poinçon C couronnée et date de 1692.

BUHULIEN. — Cuve baptismale en plomb de la fin du XVII<sup>e</sup> s. avec couvercle décoré. Au centre, sur le volet d'ouverture, la Crucifixion ; autour les dons du saint Esprit.

BULAT-PESTIVIEN. — Clochette en bronze datée de 1553 (classée).

LANDEBIA. — Boîte aux saintes huiles en étain avec la date de 1690 entre deux fleurs de lys et l'inscription : POUR LA PAROISSE DE LANSEAS.

LANLEFF. — Croix processionnelle en cuivre, XV<sup>e</sup> s., classée.

LANMERIN. — Cuve baptismale en plomb avec couvercle décoré, fin XVII<sup>e</sup> s.

MESLIN. — Burettes en étain portant la date de 1738 et un poinçon : initiales I. et H. séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée.

Seau-aspergeoir en plomb, fin XVII<sup>e</sup> s.

Cuve baptismale en plomb, fin XVII<sup>e</sup> s.

NOYAL. — Reliquaire de la Vraie Croix, métal argenté, fin XVII<sup>e</sup> ?

PLÉRIN. — Plat de quête en étain portant la date de 1691 et deux poinçons : initiales M. et X. séparées par une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée ; autre, lettre G couronnée.

- PLESIDY. — Boîte aux saintes huiles en étain du xviii<sup>e</sup> s. avec inscription : PLIZIDI.
- QUEMPVERN. — Reliquaire en cuivre doré en forme d'étui plat ouvrant ; sur l'une des faces : Couronnement de la Vierge ; sur l'autre, décor floral et inscription en lettres gothiques : LAN M.CCCC E XXV FUT FET CECI P IAN CRISTE I CLOEREC FI FER CET RELIQUE S.P.L.R.
- SAINT-GLEN. — Croix d'enterrement en cuivre argenté, début xviii<sup>e</sup> s.
- SAINT-LORMEL. — Boîte à hosties en cuivre, argentée avec armoiries, xviii<sup>e</sup> s.
- SAINT-MÉLOIR. — Croix en cuivre argenté de la fin du xvi<sup>e</sup> s. Le nœud est à boutons, les bras de la croix semés de fleurs de lys. Le Christ se détache sur un soleil. De chaque côté, sur deux consoles en contre-courbe, deux anges adorateurs.
- TRÉGOMAR. — Reliquaire en métal argenté semblable à celui de Noyal.